

**BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT**

**PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

**INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET  
DES QUESTIONS**

**COMMISSIE VOOR DE TERRITORIALE ONTWIKKELING**

**BELAST MET DE STADSVERNIEUWING, DE STEDENBOUW, HET GRONDBELEID,  
HET ERFGOED EN HET TOERISME**

**COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**CHARGÉE DE LA RÉNOVATION URBAINE, DE L'URBANISME, DE LA POLITIQUE FONCIÈRE,  
DU PATRIMOINE ET DU TOURISME**

**VERGADERING VAN MAANDAG 4 OKTOBER 2021**

**RÉUNION DU LUNDI 4 OCTOBRE 2021**

**VOORLOPIG VERSLAG**

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.  
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

**COMPTE RENDU PROVISOIRE**

Non encore approuvé par les orateurs.  
Ne pas citer sans mentionner la source.

**Présidence : Mme Isabelle Emmery, présidente.**

[107]

**MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BIANCA DEBAETS**

**AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TERRITORIALE ONTWIKKELING EN STADSVERNIEUWING, TOERISME, DE PROMOTIE VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL EN BICULTURELE ZAKEN VAN GEWESTELIJK BELANG,**

**betreffende "de heropstart van het binnenlands toerisme in Brussel".**

**Mevrouw de voorzitter.**- Staatssecretaris Pascal Smet zal de mondelinge vragen beantwoorden.

[111]

**Mevrouw Bianca Debaets (CD&V).**- Mijn vraag dateert van enkele weken geleden, sommige aspecten zijn al achterhaald. Ondanks het feit dat de reisrestricties al een hele tijd geleden opgegeven zijn, stellen experts dat het nog wel een hele tijd zal duren voordat het toerisme in Brussel weer het niveau van voor de coronacrisis zal bereiken. Daar vergissen ze zich niet in. Heel wat internationale toeristen keren nog niet terug. Het toerisme staat zeker nog niet op hetzelfde niveau en datzelfde geldt voor de zakenreizen. De Brusselse overheden moeten veel meer inspanningen doen om het binnenlandse toerisme op te krikken. In het kader van het toerisme liet de minister-president in juni optekenen dat er 100.000 waardebonnen ter waarde van 40 euro zouden worden uitgedeeld om de toeristische en ook de culturele sector een duwtje in de rug te geven. Dat gebeurde in samenwerking met [visit.brussels](http://visit.brussels).

Kunt u deze actie nader toelichten? Kunt u een overzicht geven van alle locaties waar deze waardebonnen kunnen worden gebruikt? Op welke manier worden de waardebonnen verspreid?

[113]

Er zijn inmiddels wel enige cijfers beschikbaar. Het is duidelijk dat de actie een flop was. Van de honderdduizend waardebonnen die werden verdeeld, werd 57% gedownload, maar slechts 2.960 exemplaren werden werkelijk gebruikt. Hoe komt dat?

Welke andere acties komen er om het binnenlandse toerisme op te krikken? Beschikt u over cijfers over het aandeel van het totale aantal toeristen dat op jaarbasis uit eigen land komt?

Worden of werden er afspraken gemaakt met mediakanalen? Het kan interessant zijn om op hun platforms bepaalde locaties en acties te promoten. Als mensen in Vlaanderen en Wallonië niet weten dat er in Brussel bepaalde waardebonnen bestaan, dan is de kans klein dat ze er gebruik van zullen maken.

Hebt u visit.brussels de opdracht gegeven om een actieplan op te stellen? Volgens mij ontbreekt het zowel aan een visie als aan een actieplan over het binnenlandse toerisme, terwijl andere steden daar wel over beschikken. Ik verwijs graag naar de stad Rijsel, die wel van de coronacrisis heeft gebruikgemaakt om Fransen ertoe te verleiden in die stad op weekend te gaan in plaats van buiten de Franse grenzen. Dat zou ook in Brussel perfect mogelijk zijn met Belgische toeristen als daartoe de nodige acties werden ontwikkeld.

[115]

**De heer Pascal Smet, staatssecretaris.**- Visit.brussels heeft in het kader van het herstelplan voor het toerisme, dat de regering in mei 2021 heeft goedgekeurd, de Visit Brussels Pass ingevoerd, een digitale cheque om deelname aan Brusselse toeristische activiteiten in de zomer te stimuleren. De cheque is bedoeld om de toeristische sector een steuntje in de rug te geven. De cheque heeft een waarde van 40 euro en kan worden gebruikt bij 110 toeristische partners in Brussel, waaronder accommodaties, attracties, musea, rondleidingen en evenementen. De lijst vindt u op de website <https://visitbrusselspass.brussels>.

In de eerste plaats wil visit.brussels met de cheque toeristen bereiken uit onze buurlanden - Frankrijk, Luxemburg, Nederland en Duitsland - via een uitgebreide communicatiecampagne op sociale en digitale media. Het doel is om het verblijfstoerisme aan te moedigen. Gezien de gezondheidscrisis heeft de regering beslist om ook Waalse en Vlaamse toeristen de mogelijkheid te bieden om de cheque te downloaden, op voorwaarde dat ze op minstens vijftig kilometer van Brussel wonen.

Bijna alle cheques zijn ondertussen gedownload. Het initiatief is nog niet afgelopen. Visit.brussels zal in het najaar uitgebreid blijven communiceren om citytrips te promoten. Het initiatief loopt af op 21 november 2021. De financiering is opgenomen in het herstelplan van het Brussels Gewest.

Visit.brussels heeft ook andere campagnes opgezet die op Vlaamse en Waalse toeristen gericht zijn. Zo werd de campagne "Brussel is open" verspreid op sociale media en op affiches in het hele land. Daarin gaat de aandacht naar culturele initiatieven, musea, attracties en toeristische verblijven in het gewest.

[117]

Uit de eerste resultaten blijkt dat het aantal bezoekers van de website van visit.brussels halverwege de campagne met 30% is gestegen.

Naast de Visit Brussels Pass is er ook de Art Nouveau Pass, die drie maanden toegang verschaft tot drie Brusselse art-nouveaugebouwen. Ook dat is een mooi initiatief om toeristen uit de buurlanden aan te trekken.

Met de opening van twee fietshubs, See U en Grand Hospice, kunnen we het aanbod voor fietstoeristen bundelen en verder uitbouwen. Brussel als fietsvriendelijke bestemming wordt trouwens het thema van een van onze volgende campagnes. Zoals u weet ligt onze stad op EuroVelo 5 - en de Kunststedenroute.

Daarnaast werd het aanbod van visit.brussels uiteraard aangepast aan de coronacrisis.

Tussen 2010 en 2019 nam het aantal Belgische overnachtingen toe met 64%. In 2019 was de Belgische markt goed voor 1,74 miljoen overnachtingen, waarvan 40% voor vrije tijd en 60% voor het werk. Voor de coronacrisis vertegenwoordigde de binnenlandse markt in Brussel meer dan een vijfde van alle overnachtingen. Al die gegevens komen van de federale overheidsdienst Economie en geven geen informatie over de woonplaats van de toeristen.

Sinds juni 2020 gaat visit.brussels na hoe vaak Belgische toeristen Brussel maandelijks bezoeken aan de hand van mobiele telefoongegevens van Proximus. Op basis van die cijfers was tussen 1 juli 2020 en 30 juni 2021 50% van de bezoekers uit andere Belgische gewesten afkomstig uit Wallonië, tegenover 46% uit Vlaanderen. De woonplaats van de resterende 4% viel niet te achterhalen. Voor de gegevens wordt rekening gehouden met dagjesmensen. Mensen op doorreis, geregelde bezoekers, pendelaars en dergelijke worden niet meegerekend.

Tijdens de zomervakantie heeft visit.brussels een hele reeks activiteiten gesteund en gepromoot die door het Brussels Gewest en de VGC waren georganiseerd. Die werden ook bij de lokale besturen onder de aandacht gebracht. Neem bijvoorbeeld Staycation BXL. Visit.brussels heeft trouwens een aparte, drietalige webpagina met de titel 'Summer in Brussels' aan die initiatieven gewijd en besteedt er ook aandacht aan in een wekelijkse nieuwsbrief.

[119]

De promotiecampagne van de Visit Brussels Pass maakt deel uit van een globale zomercampagne die begin juli 2021 van start ging. Daarvoor werd uitgebreid gebruikgemaakt van sociale media en 'programmatische bannerings' op websites. Zowel in de reclamecampagne als in de communicatie met de pers, en zowel in het kader van het Belgische als van het internationale toerisme, zorgen we ervoor dat de betrokken sectoren worden gepromoot zonder dat bepaalde partners meer aandacht krijgen dan andere. Het totale advertentiebudget voor de volledige zomercampagne wordt geraamd op 585.000 euro exclusief btw. De promotie van het lokale toerisme maakt deel uit van het globale actieplan dat visit.brussels in zijn visienota heeft opgenomen. Dat actieplan zal de komende jaren verder worden uitgerold.

[121]

**Mevrouw Bianca Debaets (CD&V).**- Mijnheer de staatssecretaris, u staat niet echt stil bij de oorzaken en nog minder bij een echt plan van aanpak. Het is interessant om te horen dat voor de coronacrisis een op de vijf toeristen uit ons eigen land kwam. Het imago van Brussel heeft echter door de lage vaccinatiegraad en de hoge besmettingsgraad nog maar eens een flinke deuk gekregen. U hebt de cijfers over de Visit Brussels Pass niet tegengesproken. Ze kloppen dan ook. Dat er minder dan drieduizend van de honderdduizend waardebonnen gebruikt werden, is een regelrecht fiasco. Het ware interessant geweest om te horen hoe u dat verklaart.

Dit is een gemiste kans. Terwijl andere steden in binnen- en buitenland erin geslaagd zijn om binnenlandse toeristen aan te trekken, is dat in Brussel niet gelukt. Uit cijfers blijkt dat mensen in Vlaanderen en Wallonië massaal naar de Ardennen en naar de kust zijn getrokken. Ze hebben Brussel links laten liggen en dat is zeer spijtig. Het is jammer dat er niet meer visie en strategie wordt ontwikkeld.

- *Het incident is gesloten.*

[125]

## **MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER PEPIJN KENNIS**

**AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TERRITORIALE ONTWIKKELING EN STADSVERNIEUWING, TOERISME, DE PROMOTIE VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL EN BICULTURELE ZAKEN VAN GEWESTELIJK BELANG,**

---

**betreffende "de realisatie van tijdelijke bezettingen met sociaal oogmerk via het nieuwe loket van tijdelijk gebruik".**

[127]

**De heer Pepijn Kennis (Agora).**- Op 8 juli gaf de regering groen licht voor de inrichting van een loket voor tijdelijk gebruik. Dat loket staat al langer in de steigers, maar nu is de beslissing definitief. Dat lijkt op zich een goede zaak.

[131]

*(poursuivant en français)*

L'assemblée citoyenne bruxelloise souhaiterait que les bâtiments vides soient mis à la disposition de projets sociaux ou des personnes qui en ont le plus besoin pour s'abriter, se loger ou s'organiser. Je pense notamment aux 49.000 familles en attente d'un logement social, aux 5.000 personnes sans abri ou aux nombreuses associations sociales ne disposant pas d'un lieu pour leurs activités.

Perspective.brussels a rédigé une charte d'occupation temporaire établissant des règles précises afin de rassembler les différents acteurs publics autour de bonnes pratiques, et ce en collaboration avec le secteur de l'occupation temporaire.

Ces différents acteurs publics s'engageraient ainsi à soutenir des projets à finalité sociale, à aider, sur le plan technique, financier ou des ressources humaines, les organisateurs d'occupation temporaire à finalité sociale, à publier des appels à projets, etc.

Entre-temps, votre gouvernement a débloqué près d'un million d'euros pour soutenir des occupations temporaires à finalité sociale. Vous appliquez donc déjà les dispositions de la charte et nous ne pouvons que nous en réjouir.

[133]

Au moment où j'ai déposé ma question, vous aviez déjà approuvé en première lecture une série d'arrêtés visant à faciliter l'occupation temporaire en attendant les permis d'urbanisme. Ici, par contre, la nuance entre projets avec et sans finalité sociale n'apparaît pas clairement. Dans la mise à disposition des bâtiments, notamment publics, comment cette finalité sociale est-elle garantie ?

[135]

*(verder in het Nederlands)*

De publieke sector moet het goede voorbeeld geven. We mogen niet vergeten dat alle leegstaande gebouwen die eigendom van de overheid zijn, eigenlijk al aan alle Brusselaars toebehoren. Het is dus ondenkbaar voor ons en voor de Brusselse Burgerassemblee dat deze gebouwen geprivatiseerd worden voor het gewin van bepaalde privébedrijven. Nu wilt u dus een loket voor tijdelijk gebruik invoeren.

Hoe komt het sociale oogmerk aan bod in het tijdelijk gebruik?

Wanneer zal het loket operationeel zijn?

---

Hoeveel personeel zal er voor dat loket werken en welke profielen zijn hiervoor opgesteld of in dienst genomen? Welk budget kreeg het loket en waaraan wordt dat geld besteed?

Wat is de huidige status van het geplande charter? Het charter werd goedgekeurd door alle betrokken instanties, maar het staat niet op de website <https://tijdelijkgebruik.brussels>. Zal het charter worden toegepast door het loket? Zo ja, op welke manier?

Hoe zal de samenwerking worden georganiseerd tussen dit loket en de diensten die leegstaande gebouwen of woningen centraal in kaart brengen en overgaan tot sanctionerende maatregelen?

Hoe zullen de tijdelijk ter beschikking gestelde gebouwen of ruimtes opgespoord worden? Hoe denkt het loket eigenaars te kunnen aanzetten om hun ruimte ter beschikking te stellen?

Welke verschillen in aanpak zal het loket hanteren met betrekking tot private en publieke eigenaars van leegstaande gebouwen?

Zal het loket zich op het charter baseren als toegangsvoorwaarde voor het aanbod? Zijn er überhaupt voorwaarden, zoals de gratis terbeschikkingstelling of de ondersteuning van de gebruikers, of zal het loket zonder scrupules alle ruimtes aanvaarden die worden voorgesteld?

Hoe zal het aanbod op de vraag worden afgestemd?

Met welke criteria zal het loket rekening houden om sociale projecten aan bod te laten komen of minstens voorrang te geven op commerciële projecten?

Op welke manier wordt een inhoudelijke visie gekoppeld aan het tijdelijk gebruik wanneer het loket projectoproepen verspreidt of begeleidt? Hoe verzekert het gewest zich van een maatschappelijke meerwaarde van deze publieke dienst en van de gebouwen die ter beschikking kunnen worden gesteld? Wordt het charter bijvoorbeeld in de praktijk gebracht in de vorm van gestandaardiseerde sociale clausules in de aanbestedingen of projectoproepen?

[137]

**De heer Pascal Smet, staatssecretaris.-** De oprichting van het loket werd inderdaad op 8 juli 2021 door de regering goedgekeurd. Het houdt zich nu al bezig met de verwerking van de vraag en het aanbod inzake tijdelijk gebruik, terwijl het nog voortwerkt aan zijn eigen ontwikkeling.

De actualisering van de gewestelijke website zou tegen het einde van het jaar moeten leiden tot de oprichting van een echt digitaal loket, waar informatie en hulpmiddelen ter beschikking staan van het geïnteresseerde publiek. Dat instrument is in de eerste plaats bedoeld om het contact te vergemakkelijken en een gewestelijk aanbod van diensten voor te stellen in een domein waar regulering belangrijk lijkt.

Twee besturen zorgen samen voor het beheer van het loket: [citydev.brussels](http://citydev.brussels) en [perspective.brussels](http://perspective.brussels). Binnen [perspective.brussels](http://perspective.brussels) zal er voor het beheer van het loket een personeelslid worden aangesteld waarvan het profiel verband houdt met stedelijke en territoriale kennis en strategie. Bij [citydev.brussels](http://citydev.brussels) is een operationele eenheid belast met het beheer van het tijdelijke gebruik van het patrimonium. Die beheert de operationele kant van het loket voor tijdelijk gebruik en wordt bemand door mensen met uiteenlopende profielen, waaronder projectbeheerders en meer technische profielen.

Het budget voor het loket bedraagt dit jaar 550.000 euro. Het dient hoofdzakelijk voor de personeelskosten, de kosten voor het creëren en beheren van een interactieve website en de kosten voor acties om de tijdelijke bezetting te stimuleren en te bevorderen en te dekken. Het loket beschikt momenteel dus niet over de middelen om werkzaamheden in plaats van de eigenaar uit te voeren.

Het door de regering gevalideerde charter voor de overheid geeft blijk van de intentie om in te zetten op tijdelijke bezettingen en te helpen met het beheer ervan. Met de activiteiten van het loket geeft de regering daaraan uitvoering. Het charter bevat algemene richtlijnen die nuttig zijn voor iedereen die een soortgelijke aanpak wenst te volgen.

We moedigen uiteraard de overheidssectoren aan om die beginselen te onderschrijven en met het gewest samen te werken om ze toe te passen. Zowel het loket als het charter zullen echter altijd de keuzevrijheid en beheersautonomie van elke eigenaar, openbaar of particulier, met betrekking tot zijn patrimonium moeten respecteren.

Het charter zal worden bezorgd aan alle betrokken overheidsactoren in het gewest en er zal uiteraard tussen hen en het loket een bevoorrecht overleg plaatsvinden, met name over sancties die overwogen kunnen worden om leegstand te ontmoedigen.

[139]

Zodra de website is bijgewerkt, zal ook het charter worden gepubliceerd. Bovendien wordt het loket gekoppeld aan ondersteunende structuren voor noodopvangprojecten. Bij openbare projectoproepen worden de bestekken uiteraard zo aangepast dat de clausules erop gericht zijn om die beginselen toe te passen. Voorts zal de privésector sterk worden gestimuleerd om zich bij die visie aan te sluiten. Ik merk uit contacten met de privésector dat die meer en meer vragende partij is voor het tijdelijke gebruik van ruimten. Het loket zal dan ook de beschikbare informatie in de toekomst centraliseren en ruimschoots verspreiden.

Er wordt ook gewerkt aan een vereenvoudiging van de procedures voor het ter beschikking stellen van ruimte, onder meer in het kader van de vrijstelling van vergunningen voor werken van geringe omvang, maar ook op het vlak van de fiscaliteit. Het loket is de bevoorrechte gesprekspartner van het gewest inzake overgangsbezettingen in strategische gebieden van het gewest of in het kader van gedelegeerde opdrachten voor specifiek dringende bezettingen, bijvoorbeeld van humanitaire aard. Het kan ook occasioneel de ondersteuning en het beheer van een pand op zich nemen als de eigenaar daarom verzoekt in ruil voor een ad-hocfinanciering.

Het loket zal ernaar streven om vraag en aanbod beter op elkaar af te stemmen door in een eerste fase de informatie te centraliseren, maar in een tweede fase ook een overzicht van beschikbare panden op te stellen.

Tot slot wijzen we projectontwikkelaars die een vergunning voor verbouwingen aanvragen, er systematisch op dat tijdelijk gebruik voor kunstenaars een belangrijke optie moet zijn.

[141]

**De heer Pepijn Kennis (Agora).**- Het is goed nieuws dat het loket een digitaal vervolg krijgt.

Een heleboel administratieve diensten en openbare instellingen hebben samen bepaald wat ze bij tijdelijk gebruik belangrijk vinden. De regering heeft dat goedgekeurd, maar het is allemaal erg vrijblijvend. De regering moet ervoor zorgen dat openbare gebouwen ook een openbare meerwaarde krijgen.

Als er mensen op straat leven of op wachtlijsten voor een sociale woning staan, moeten we vermijden dat openbare gebouwen in handen van privébedrijven komen, want die kunnen immers op de vrije markt terecht. U mist een kans door het charter niet afdwingbaar te maken. Er is wel een sociale clausule voor noodopvang, maar we zouden veel verder kunnen gaan.

Zoals u zegt, is de privésector vragende partij voor tijdelijk gebruik, maar waarschijnlijk om de waarde van gronden en gebouwen de hoogte in te jaren. We moeten echt voorkomen dat tijdelijk gebruik een systeem wordt om gebouwen te veryuppen. Het systeem moet een manier zijn om in openbare gebouwen openbare noden te lenigen.

Voorts kreeg ik graag verduidelijking over de fiscale maatregelen om tijdelijk gebruik te stimuleren.

- *Het incident is gesloten.*

[145]

## **MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MATHIAS VANDEN BORRE**

**AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TERRITORIALE ONTWIKKELING EN STADSVERNIEUWING, TOERISME, DE PROMOTIE VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL EN BICULTURELE ZAKEN VAN GEWESTELIJK BELANG,**

**betreffende "de rol van visit.brussels binnen bookingdesk.brussels".**

[147]

**De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).**- Het toerisme in Brussel kent vele uitdagingen en problemen. In 2009 werd de vzw bookingdesk.brussels opgericht door Brussels International Tourism and Congress, de voorloper van het huidige visit.brussels, in samenwerking met Brussels Enterprises Commerce and Industry (BECI) en Brussels Hotels Association. Bookingdesk.brussels werd in de eerste plaats opgericht om op zeer korte termijn boekingsaanvragen voor grote internationale congressen te verwerken. De hotels bezorgen bookingdesk.brussels een overzicht van hun kamers en samen bieden zij tot zes maanden voor de aanvang van een evenement 5.000 kamers per dag aan.

De aanwezigheid van visit.brussels binnen de vzw bookingdesk.brussels moet volgens het antwoord van de minister-president op mijn schriftelijke vraag nr. 638 de garantie bieden dat alle hotels in het gewest opgenomen worden in dit platform. Daar stel ik mij echter bijzonder grote vragen bij.

Uit het antwoord van de minister-president leid ik af dat visit.brussels toezicht houdt op de vzw. Hoe verzekert visit.brussels dat alle hotels opgenomen worden in het boekingsplatform? Welke hefboven heeft visit.brussels om dat te garanderen?

Zijn alle hotels daadwerkelijk opgenomen in het boekingsplatform? Wat gebeurt er met de hotels die aangesloten zijn bij een andere federatie, zoals de Brusselse Horecafederatie? Worden die hotels gratis opgenomen in het boekingsplatform of moeten zij daarvoor een aanvraag of een verzoek indienen met een eventuele vergoeding?



---

Dat visit.brussels zogezegd slechts een toezichhoudende rol heeft binnen de vzw, stemt niet overeen met de realiteit. De vzw bookingdesk.brussels was lange tijd gevestigd in de Koningstraat 2-4 in Brussel, hetzelfde adres als dat van visit.brussels. Daarnaast voorziet visit.brussels in de IT-infrastructuur om hotelkamers via de website van bookingdesk.brussels te boeken.

[149]

Het is toch bijzonder vreemd dat beide structuren zo sterk met elkaar zijn verweven. Volgens de minister-president heeft bookingdesk.brussels zijn eigen website en verwijst visit.brussels op zijn site enkel naar de individuele boekingen om de gebruikerservaring te vergemakkelijken. Welnu, bookingdesk.brussels heeft inderdaad een eigen website, maar wanneer je die website bezoekt en klikt op BOOKHERE, word je naar de URL van visit.brussels geleid. Het boekingssysteem, de corebusiness van bookingdesk.brussels, wordt dus op de website of server van visit.brussels gehost. Dat is toch veel meer dan alleen maar een verwijzing naar bookingdesk.brussels? Het wijst immers op een sterke verwevenheid van IT-infrastructuur en -kennis.

Hoe verklaart u dat de website van bookingdesk.brussels gebruikmaakt van de IT-infrastructuur van visit.brussels? Hoeveel middelen spendeert visit.brussels om het boekingssysteem van bookingdesk.brussels te hosten op die server?

Daarnaast is het logo van bookingdesk.brussels in hetzelfde thema opgemaakt als de logo's van andere gewestelijke instellingen en diensten. Daardoor vind ik het vreemd dat ik geen financiële resultaten, noch het aantal boekingen ontvang van de minister-president wanneer ik daarnaar vraag in mijn schriftelijke vraag. Volgens de minister-president gaat het om een particuliere, niet-gesubsidieerde vzw en kan hij die informatie dus niet verschaffen. Toch blijken visit.brussels en bookingdesk.brussels zeer sterk met elkaar te zijn verweven. Bovendien moet visit.brussels zogezegd een toezichhoudende rol spelen voor bookingdesk.brussels. Dan moet het toch minstens mogelijk zijn om die boekingen weer te geven. Mijn voorganger, de heer Van den Driessche, heeft in het verleden ook al informatie gevraagd over bookingdesk.brussels. Toen kreeg hij wel informatie. Waarom is dat vandaag niet meer mogelijk?

[151]

**De heer Pascal Smet, staatssecretaris.**- Ik lees het antwoord voor dat de minister-president mij heeft bezorgd.

Zodra een hotel door het gewest is erkend, krijgt het automatisch een brief waarin het wordt verzocht om contact op te nemen met visit.brussels om informatie te krijgen over de diensten waarop het een beroep kan doen. Daartoe behoren ook de diensten van bookingdesk.brussels. Dat heeft nog nooit geweigerd om een hotel van onverschillig welke federatie op te nemen in zijn boekingsplatform. Alleen hotels die daarom vragen, worden aan het platform toegevoegd. Die dienst is volledig gratis. Zoals de minister-president in zijn vorige antwoord al zei, had het feit dat bookingdesk.brussels net als andere toeristische vzw's in Brussels Info Place (BIP) was ondergebracht, geen enkele invloed op het beheer. Bookingdesk.brussels is overigens ondertussen verhuisd, samen met de andere vzw's die destijds in BIP waren gevestigd.

Verder wordt de website van bookingdesk.brussels niet door visit.brussels gehost. Om historische redenen gebruikt bookingdesk.brussels een subdomein van het vroegere domein visitbrussels.be, namelijk secure.visitbrussels.be, dat steunt op portalbooker.com van het bedrijf Cubilis, waarmee bookingdesk.brussels rechtstreeks samenwerkt. Visit.brussels maakt dus geen kosten om de portaalsite van bookingdesk.brussels te hosten of te ontwikkelen. Dat niet-gesubsidieerde private vzw's zich vereenzelvigen met het algemene imago van het Brussels Gewest door gebruik te maken van diens logo en huistaal, toont aan dat ze achter die stijl staan. Dat zorgt trouwens voor een positief en eenduidig beeld.

Op uw laatste vraag antwoordt de minister-president hetzelfde als een tijdje geleden. Bookingdesk.brussels staat niet onder het toezicht van het gewest of van visit.brussels en krijgt ook geen subsidies. Aangezien het een louter private vzw is, kan de minister-president de cijfers en de resultaten niet medelen. Die moet u aan bookingdesk.brussels zelf vragen. De vzw heeft die gegevens de voorbije jaren niet openbaar gemaakt.

[153]

**De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).**- Uw antwoord volstaat niet, want uit de feiten blijkt een sterke verwevenheid tussen bookingdesk.brussels en visit.brussels. Bookingdesk.brussels krijgt van de overheid een monopolie op het beheer van de boekingen. Dat is een bevoorrechte positie voor een privébedrijf. Visit.brussels gebruikt die zogenaamde privéspeler om zijn eigen beleid te voeren. Er moet dringend worden nagegaan of de overheidsbevoordeling van een organisatie een toegelaten marktpraktijk is.

Volgens de geldende marktpraktijken mag een bedrijf ook niet het logo van een ander bedrijf kopiëren of de indruk wekken dat het om een overheidsorganisatie gaat. Zoiets heet misleiding en dat is bij wet verboden. Hoe is het zover gekomen dat klanten de indruk kunnen krijgen dat ze met de overheid te maken hebben, terwijl dat niet het geval is?

We moeten organisaties waarmee de overheid nauw samenwerkt, ter verantwoording roepen, zeker in een belangrijke sector zoals het toerisme. Het gaat immers over miljoenen euro's.

*- Het incident is gesloten.*

[157]

#### **QUESTION ORALE DE MME CLÉMENTINE BARZIN**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,**

**concernant "le bilan de l'été touristique 2021".**

[161]

**Mme Clémentine Barzin (MR).**- Le taux d'occupation des hôtels était de 25 % en juillet et de 30 % en août. Il est de 75 % pour les bonnes années. À Bruxelles, pour une année classique, près de la moitié des nuitées sont de loisir, dont un client sur cinq est belge.

La Wallonie et la Flandre présentent, au contraire, des chiffres positifs : en Wallonie, malgré les inondations, le taux d'occupation moyen des logements était de 77 % cet été, soit un niveau comparable à la situation d'avant la crise sanitaire ; en Flandre, malgré une météo peu estivale, le bilan sur la côte est mirifique, avec environ 12 millions de nuitées.

Les touristes belges ont singulièrement choisi la Belgique pour cet été 2021, mais, comme en 2020, pas Bruxelles. Les touristes des pays limitrophes, non plus. Quelles leçons le gouvernement et visit.brussels ont-ils tirées de l'été 2020 pour préparer le plan de l'été 2021 ?

---

Le plan de relance de visit.brussels ambitionnait comme axe principal "d'attirer à Bruxelles les visiteurs locaux et belges, ainsi que ceux des régions voisines". Qu'a-t-il été fait concrètement pour attirer à nouveau les touristes cet été ?

Quelles campagnes de communication précises ont-elles été menées ciblant l'été 2021, avec quels thèmes, à partir de quand, pour quels publics, avec quels objectifs de personnes touchées et pour quels montants ?

Qu'en est-il en particulier des campagnes visant à "relancer la destination et faire revenir les visiteurs à Bruxelles" et de celle "visant à informer sur le Brussels Health Safety Label et à promouvoir les partenaires labellisés" ?

Quels ont été les résultats de l'appel à projets permettant à certains partenaires de disposer d'espaces culturels ? Quels partenaires ont-ils ainsi été promus et pour quelles activités ? Quelles activités culturelles et récréatives ont-elles été spécifiquement promues cet été ? Quelle offre culturelle supplémentaire a-t-elle été mise en place cet été pour faire venir du monde à Bruxelles ? Quelles dispositions ont-elles été prises afin d'augmenter certaines capacités de visite d'expositions ou de musées ?

Quels événements en plein air ont-ils été promus, pour quels publics, avec quels objectifs et pour quels montants ?

Quel est le bilan des 100.000 chèques cadeaux de 40 euros ? Combien ont été distribués, pour quel budget liquidé, à quels publics (belge, bruxellois, issu de pays limitrophes, international) et dans quelles proportions ?

Quels sont les partenaires culturels et touristiques auprès desquels les chèques ont été utilisés et, en proportion, combien par partenaire ? Quand la promotion de ces chèques a-t-elle commencé et par quels canaux précisément ? La Wallonie a instauré des chèques de 80 euros. Y a-t-il eu concertation afin d'éviter une certaine concurrence entre Régions ?

Quand la campagne visant à "positionner Bruxelles comme hub européen des réunions hybrides" a-t-elle été lancée, avec quel thème, quels objectifs et quels publics cibles, et pour quel budget ?

Quel est le résultat, vu leur clôture le 24 septembre 2021, des appels à projets pour le développement d'initiatives touristiques durables et inclusives, ainsi que pour des solutions numériques ?

[163]

Combien de candidats ont introduit un projet pour le premier appel à projets ? Combien pour le second ? Combien de candidats ont obtenu un soutien financier ? Quel est le budget moyen accordé pour chacun ? Pour ces deux appels à projets, combien de lauréats proviennent respectivement du secteur privé et du secteur public ?

Un total de 500.000 euros est octroyé pour chaque appel à projets. Quelle somme a-t-elle été attribuée aux opérateurs issus du secteur public ainsi qu'à ceux issus du secteur privé ? Pour chacun de ces appels, combien de candidats ont obtenu un soutien financier par catégorie visée, à savoir les hébergements touristiques, le secteur Reça, le secteur culturel, les musées et attractions touristiques, les salles d'événements et concerts, les organisateurs d'événements, les organismes de visites guidées, les agences réceptives et les agences DMC (Destination management companies) ?

---

Au total, visit.brussels a consulté 200 partenaires et recueilli 189 idées inspirantes. Où sont-elles ? Sur les 6,7 millions d'euros du plan de relance, combien sont à ce jour liquidés et pour quels postes ?

[165]

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- La réponse à suivre sera longue, ayant été préparée par le ministre-président à l'adresse des trois intervenants.

Grâce aux données de téléphonie mobile fournies par Proximus, nous pouvons estimer que 2,7 millions de visiteurs ont arpenté les rues de Bruxelles en juillet, ce qui équivaut à une augmentation de 12 % par rapport à 2020, et 3 millions en août, soit une augmentation de 30 % par rapport à l'année dernière.

Durant ces deux mois, 35 % des visiteurs identifiés provenaient de l'étranger, dont 32 % de France, 8 % d'Allemagne et 8 % des Pays-Bas. À titre de comparaison avec d'autres années, les touristes français ne représentent habituellement que 10 % du nombre de touristes à Bruxelles.

Selon les mêmes données, près de 25 millions de visiteurs d'un jour sont venus à Bruxelles en juillet, et 2,18 millions en août.

[167]

*(verder in het Nederlands)*

We ontvangen de cijfers van de FOD Economie met betrekking tot het aantal aankomsten en overnachtingen in erkende logiezen pas drie maanden later. De cijfers van juli krijgen we dus pas eind oktober en die van augustus eind november. Bijgevolg beschikken we eind november over de globale cijfers betreffende de zomer. Dankzij een steekproef bij een aantal Brusselse hotels schat visit.brussels echter dat de bezettingsgraad 23% bedroeg in juli. Ten opzichte van 2020 is dat een stijging met 5%. In augustus liep de geschatte bezettingsgraad op tot 33%, wat neerkomt op een stijging van 11% ten opzichte van 2020.

[169]

*(poursuivant en français)*

Quant aux prévisions, les premières données de septembre indiquent une amélioration du taux d'occupation dans la continuité du mois d'août : près de 39 % sur les deux premières semaines, soit 22 % d'augmentation par rapport à la même période en 2020.

S'agissant de la seconde prime spécifique aux hébergements touristiques, les conditions d'accès sont les suivantes :

- être inscrit à la Banque-carrefour des entreprises à la date du 31 décembre 2020 ;
- disposer, pour les hébergements touristiques pour lesquels la prime est demandée, d'unités d'établissement actives sur le territoire de la Région ;
- ne pas bénéficier du régime de franchise de la TVA pour les petites entreprises ;
- disposer d'un numéro d'enregistrement actif non suspendu.

- 
- respecter ses obligations en matière de dépôt de la publication de son bilan auprès de la Banque nationale de Belgique ;
  - ne pas avoir, au moment de la demande d'aide, de dettes sociales ou fiscales, sauf si elles font l'objet d'un plan d'apurement conclu avec les autorités compétentes ou d'un litige auprès de l'instance de recours compétente ;
  - avoir réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 25.000 euros en 2019 ; ce calcul ne s'applique pas aux entreprises inscrites à partir de 2019 ;
  - et remplir au moins une des trois conditions de santé financière déjà prévues dans la prime d'hébergement touristique de 2020.

Pour les hôtels et appart'hôtels, l'aide consiste en une prime de 1.100 euros par unité de logement. Pour les résidences de tourisme, les hébergements chez l'habitant et les terrains de camping, une prime forfaitaire de 12.500 euros par résidence de tourisme, hébergement chez l'habitant ou terrain de camping.

Pour les auberges de jeunesse, il est prévu d'accorder une subvention facultative sur les montants prévus pour les hôtels et appart'hôtels, à savoir 1.100 euros par unité de logement.

Cette aide a déjà été approuvée en seconde lecture par le gouvernement après avis de l'Inspection des finances, de Brupartners et du Conseil d'État. Elle a en outre été récemment notifiée à la Commission européenne. L'objectif est une entrée en vigueur le 15 octobre. Un montant total de 16 millions d'euros est prévu pour cette mesure.

[171]

*(verder in het Nederlands)*

Naar aanleiding van de brief van Vlaams minister van Toerisme Zuhail Demir van december 2020, waarin ze voorstelt om een interfederaal comité op te richten om na te denken over het toerisme van morgen, heeft de regering, zoals de minister-president al meermaals heeft geantwoord, een lid van zijn kabinet en een lid van het kabinet van de staatssecretaris belast met economische transitie aangeduid om aan dat comité deel te nemen.

Ondanks herhaalde inspanningen van verschillende kabinetten van andere entiteiten heeft mevrouw Demir nooit gevolg gegeven aan dit project. Dat neemt niet weg dat visit.brussels goede operationele contacten onderhoudt met alle gewestelijke toeristische diensten in België, waaronder Toerisme Vlaanderen. Die contacten variëren van samenwerking in specifieke dossiers en overleg tot het innemen van een standpunt op Europees niveau.

Er wordt ook samengewerkt binnen de vzw Kunststeden Vlaanderen. Dat is echter een autonome organisatie zonder winstoogmerk. Het gaat dan ook om een andere soort samenwerking dan die tussen visit.brussels en Toerisme Vlaanderen.

[173]

*(poursuivant en français)*

---

Visit.brussels assure la promotion des atouts touristiques de la Région, dont celle de ville d'art, de manière autonome, conformément au cadre constitutionnel. En outre, la loi spéciale prévoit que Toerisme Vlaanderen reprend Bruxelles dans le cadre de sa promotion internationale en tant que capitale de la Flandre. Cet organisme inclut donc Bruxelles dans sa politique de promotion des villes d'art.

En ce qui concerne les retombées des campagnes de relance de la destination, il est encore tôt pour tirer des conclusions sur l'été dernier. Nous ne disposons pas encore de chiffres suffisants et les campagnes et actions prévues dans le plan de relance 2021 sont toujours en cours.

Toutefois, nous pouvons réaliser une projection en nous référant aux recherches effectuées sur Google. Nous disposons en effet de chiffres sur le nombre de fois où les personnes des différentes régions de Belgique et de l'étranger recherchent sur Google des informations sur Bruxelles. Nous savons par expérience que c'est un bon indicateur de l'intérêt des visiteurs potentiels, qui est la première condition pour les attirer.

Pour rappel, il s'agit d'un index qui compare le nombre de recherches liées au tourisme à Bruxelles. L'index de référence est la semaine du 2 février 2020, dernière semaine avant le premier cas de Covid-19 en Belgique. Les dernières données, qui datent du 19 septembre, sont les plus hauts chiffres enregistrés depuis le début de la crise et pratiquement identiques aux chiffres de février 2020.

La relance du tourisme après une crise sans précédent sera sans aucun doute un effort à long terme. En outre, la crise n'est pas propre à Bruxelles mais est typique du secteur du tourisme dans le monde entier. Les premiers signes prudents d'amélioration sont apparents. Il est maintenant important de poursuivre ce travail difficile. La situation de chaque ville est différente et dépend de plusieurs facteurs.

Si nous mesurons l'impact de la crise en comparant l'évolution des derniers taux d'occupation par rapport à ceux de 2019, Bruxelles se classe derrière Barcelone, Paris, Rome ou Londres mais devant Vienne, Amsterdam, Genève, Prague ou Budapest. Ces dernières villes ont en commun avec Bruxelles leur habituel dynamisme en tant que villes d'affaires et sont au cœur de l'industrie des réunions, congrès, conventions et voyages de gratification. Or, ce pan du tourisme est plus affecté par la crise que celui du loisir. De plus, au contraire des grandes capitales, aucune de ces villes ne peut compter sur un marché domestique étendu. Elles sont donc fortement dépendantes du tourisme international.

Enfin, les mêmes conclusions que celles que nous avons tirées l'année dernière pour toutes les grandes villes européennes s'appliquent encore aujourd'hui, en particulier la tendance, notée pendant la crise sanitaire, qui veut que dans toute l'Europe, le tourisme balnéaire et rural est plus populaire que le tourisme dans les grandes villes.

En ce qui concerne l'ensemble de vos questions relatives à l'économie et au commerce extérieur, le ministre-président vous renvoie aux ministres concernés, à savoir ma collègue Barbara Trachte et moi-même.

La crise sanitaire que nous traversons nous oblige à repenser le tourisme que nous voulons développer et offrir aux visiteurs. Avant la pandémie, on parlait de tourisme durable qui visait à respecter l'environnement en limitant l'empreinte carbone et en respectant le bien-être de la population locale.

Désormais, l'objectif est de construire un tourisme plus résilient et régénérateur dans le futur ; un tourisme non seulement respectueux de la ville et de ses habitants, mais qui apporte une réelle valeur ajoutée à la destination ; un tourisme qui peut faire face aux changements et qui a la faculté d'anticiper, de rebondir ou de se transformer.

[175]

*(verder in het Nederlands)*

We moeten Brussel dus aantrekkelijker maken voor de Belgen en de naburige regio's, om crisissen in de toekomst beter te kunnen opvangen en duurzamer toerisme te ontwikkelen.

[177]

*(poursuivant en français)*

Le développement d'un tourisme plus inclusif est également une priorité de la Région bruxelloise. Une attention particulière sera accordée au développement d'une offre culturelle et touristique inclusive.

Nous devons nous concentrer sur le marché limitrophe, dont les visiteurs seront les premiers à retrouver le chemin de Bruxelles. Il apparaît évident que pour le marché lointain, un retour à la normale du tourisme tant de loisirs que d'affaires ne peut être attendu avant 2024, voire 2025. Le défi pour Bruxelles, comme pour d'autres capitales européennes telles que Vienne, Budapest et Amsterdam, est donc de compenser le manque de tourisme lointain par une clientèle de proximité.

Les nouveaux outils numériques collaboratifs nous permettent de répondre à de nouvelles réalités en termes de promotion et de communication, mais aussi d'activités - réservation de salles et de venues, services sans contact (touchless), numérisation, etc. La numérisation, indispensable dans les circonstances actuelles, répond aux besoins du marché et renforce Bruxelles tant pour le tourisme de loisirs que comme plate-forme européenne de congrès en mode hybride.

La crise sanitaire et les échanges qu'elle a créés ont resserré les liens entre visit.brussels et ses partenaires. La nouvelle approche transversale, collaborative et cocreative de visit.brussels aide à mieux comprendre ce que recherchent les visiteurs, mais aussi à développer les projets au plus près des besoins des secteurs. L'activation de nouvelles synergies avec les partenaires telles que la cocreation, l'échange d'informations et la formation est un atout incontournable pour développer un tourisme de qualité.

Cet échange d'informations se fait par plusieurs canaux :

- des rencontres régulières entre visit.brussels et les secteurs ;
- la mise à disposition d'études et de rapports sur son site web ;
- l'envoi de lettres d'information.

Quant à l'existence d'une cellule visant à conseiller les établissements hôteliers dans la reconversion de leur modèle économique, hub.brussels est l'agence bruxelloise pour l'accompagnement de l'entreprise. Son cluster hospitality.brussels a pour mission de soutenir le tourisme, l'événementiel et la culture, notamment en assistant et promouvant l'entrepreneuriat en vue de stimuler la croissance et le développement de nouvelles activités. Pour plus d'informations à ce sujet, je vous renvoie vers la secrétaire d'État Mme Trachte.

L'ordonnance du 8 mai 2014 soumet l'activité d'hébergement touristique à une déclaration d'activité préalable et à un enregistrement de cette activité auprès de Bruxelles Économie et emploi.

[179]

---

L'ordonnance vise donc le type d'établissement ou d'activité d'hébergement touristique : les établissements hôteliers, d'hébergement chez l'habitant et de tourisme social, et le camping ou les résidences de tourisme, qui constituent la catégorie la plus représentative des biens offerts à la location par l'intermédiaire de plateformes.

Il est important de souligner que l'ordonnance de 2014 ne réglemente ni les plateformes ni leur usage, mais bien l'exercice de l'activité d'hébergement touristique. La responsabilité de l'exploitant est donc visée.

L'ordonnance de 2014 encadre la concurrence, car elle soumet tout type d'activité d'hébergement touristique à la même obligation d'enregistrement auprès de l'administration. L'exercice de l'activité d'hébergement touristique non enregistré est donc illégal, susceptible d'être sanctionné, notamment par une amende administrative. Cela vaut pour les particuliers comme pour les entreprises. L'agence visit.brussels collabore en ce sens avec Bruxelles Économie et emploi, afin de s'assurer de la légalité de ses partenaires. Les services de visit.brussels pour la promotion de l'offre touristique ne sont octroyés qu'aux établissements officiellement enregistrés.

Après une période d'évaluation entre fin 2018 et juillet 2020, suivie d'une période de consultation, la révision de l'ordonnance a été décidée par le ministre-président. Par conséquent, une nouvelle ordonnance relative à l'hébergement touristique est en cours d'élaboration. Par souci de lisibilité, cette nouvelle ordonnance ne sera pas modificative, mais remplacera celle de 2014. Le gouvernement sera saisi prochainement en première lecture.

Les leçons tirées par visit.brussels de l'été 2020 sont, d'une part, l'importance de la cocréation, en impliquant davantage encore les partenaires du secteur afin de déterminer leurs besoins et, d'autre part, la nécessité d'envisager intelligemment une situation, en prévoyant différents scénarios pour chaque action, afin que visit.brussels puisse décider des règles sanitaires et dispose de plans alternatifs permettant de s'adapter de façon plus efficace aux modifications imprévisibles des conditions.

[181]

Hormis la campagne de relance de la destination et le Brussels Health Safety Label, plusieurs actions ont été ou seront encore menées par visit.brussels pour attirer les visiteurs via l'offre culturelle : collaboration avec des influenceurs culturels, mise à disposition d'espaces publicitaires financés par visit.brussels, etc. Ainsi, pendant l'été 2020, visit.brussels a été chargé de la création d'une page web "Summer in Brussels".

[183]

*(verder in het Nederlands)*

Vanzelfsprekend zal de campagne niet beperkt zijn tot de zomer, maar wordt ze tot het einde van het jaar voortgezet, met een aantal topmomenten, zoals Allerheiligen en Kerstmis.

Op de vragen van mevrouw Debaets over de cheque heb ik al eerder geantwoord.

Voor het merendeel van de musea volstond de toegelaten capaciteit ruimschoots, gelet op de afwezigheid van buitenlandse toeristen en schoolgroepen en de sfeer van voorzichtigheid ingevolge de gezondheids crisis. Het gewest heeft daarom geen bijzondere maatregelen genomen om de capaciteit te verhogen.

[185]



**Mme Clémentine Barzin (MR).**- Vous n'avez pas répondu à ma question concernant les 40 euros.

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Cela a été fait plus tôt. Mme Debaets a posé une question à ce sujet.

**Mme la présidente.**- C'est effectivement un problème récurrent, avec le bureau élargi, à savoir que les questions ne sont pas rassemblées. Au-delà de cela, M. le secrétaire d'État, il n'y a qu'une seule question et votre temps est donc, normalement, limité à cinq minutes.

**Mme Clémentine Barzin (MR).**- Le problème est que des éléments de réponse ne concernent pas ma question.

**Mme la présidente.**- Effectivement, mais comme la situation est un peu compliquée à gérer, je laisse terminer M. le secrétaire d'État.

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Je vous remercie. Une campagne visant à positionner Bruxelles comme plate-forme européenne des réunions hybrides a été lancée le 20 septembre. Son objectif est d'augmenter la notoriété de la capitale auprès des visiteurs locaux, belges et provenant des régions limitrophes sur le marché des réunions, congrès, conventions et voyages de gratification, à travers la campagne ombrelle "Bruxelles est ouverte !". Les thèmes en sont, par exemple, des endroits à Bruxelles pour mieux se retrouver entre collègues, des événements pour les professionnels orchestrés par les professionnels, des réunions très organisées ou des afterworks improvisés, des salles hyperéquipées, cela pour un budget de 250.000 euros.

Les appels à projets pour le développement d'initiatives touristiques durables et inclusives ainsi que pour des solutions numériques se sont, quant à eux, clôturés le 24 septembre à minuit. Le bilan est positif, puisque visist.brussels a reçu 87 dossiers pour l'appel à projets numériques et 99 dossiers pour l'appel à projets durables et inclusifs.

Les dossiers reçus doivent maintenant être analysés afin que nous puissions sélectionner ceux qui sont recevables et peuvent être soumis au vote du jury. Un grand nombre de dossiers étant parvenus la dernière semaine, voire le dernier jour, la plupart sont en cours d'analyse.

S'agissant de l'appel à projets numériques, seize dossiers ont déjà été validés par le jury à ce jour, pour un montant total de 260.000 euros, soit une moyenne de 20.000 euros par projet. De même, cinq dossiers ont été validés par le jury pour l'appel à projets durables et inclusifs, pour un montant de 81.000 euros.

Pour l'appel à projets numériques, quinze lauréats émanent du secteur privé et un du secteur public. Sur l'ensemble des dossiers reçus, 66 soumissionnaires sont issus du secteur privé et trois du secteur public. Pour l'appel à projets durables et inclusifs, les lauréats actuels émanent du secteur privé. Sur l'ensemble des dossiers reçus, 62 soumissionnaires proviennent du secteur privé et deux du secteur public.

[191]

*(verder in het Nederlands)*

De 189 inspirerende ideeën die tijdens het opstellen van het herstelplan voor het toerisme zijn verzameld, werden allemaal besproken, gerangschikt en opgenomen in het actieplan 2021. Alle daarnet vermelde acties zijn uit die ideeën voortgekomen.

[193]

---

*(poursuivant en français)*

Pour conclure, les engagements et la liquidation des actions reprises dans le plan de relance du tourisme 2021 et approuvées par le gouvernement sont en cours. Il est donc trop tôt pour dresser un bilan complet.

[195]

**Mme Clémentine Barzin (MR).**- Vous nous dites qu'à l'avenir, il faudra se concentrer sur les marchés limitrophes, mais le plan de relance de visit.brussels indiquait déjà clairement qu'il fallait attirer à Bruxelles les visiteurs locaux, belges et des régions voisines. Nous nous demandons ce qui a été fait, puisque ce plan date d'avant l'été et que les chiffres ne montrent aucune amélioration. Au contraire, il reste un fossé entre les chiffres bruxellois et ceux des autres Régions de notre pays.

Rien n'est expliqué et vous dites qu'il est encore trop tôt pour dresser un bilan. Nous nous demandons quelle stratégie était développée et quelle efficacité était recherchée à travers le plan de relance du tourisme pour l'été 2021, alors que celui élaboré pour 2020 avait déjà livré ses enseignements. Il aurait fallu en tenir davantage compte.

Vous ne répondez pas aux questions sur les campagnes de relance. Sans doute est-il trop tôt... Cela ne va pas non plus. Il aurait fallu miser beaucoup plus sur l'offre muséale et les expositions, augmenter les capacités et mieux communiquer. Nous n'avons aucun élément à ce propos, ni sur l'efficacité des chèques de 40 euros.

Je reste sur ma faim. Il est extrêmement triste de s'entendre exposer aujourd'hui des principes de visit.brussels sur le développement d'un tourisme plus durable et plus inclusif qui étaient déjà énoncés avant l'été.

J'espère que dorénavant, vous tiendrez compte des leçons apprises, tant pour le tourisme de loisirs que pour le tourisme d'affaires. Cela n'a pas été le cas pour l'été 2021. Le gouvernement a raté l'été 2021 comme il avait raté celui de 2020, mais il n'avait plus l'excuse de ne pas savoir ce qu'il fallait faire. Nous sommes extrêmement déçus par la situation. Par ailleurs, nous n'avons pas reçu toutes les réponses souhaitées, ni l'analyse de ce qui a été fait, ni les perspectives.

*- L'incident est clos.*

[105]

#### **QUESTION ORALE DE MME ISABELLE PAUTHIER**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,**

**concernant "l'évaluation des dispositifs temporaires mis en place sur les terrains de la Société d'aménagement urbain (SAU) pendant l'été".**

[107]

**Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).**- Comme à l'été 2020, plusieurs dispositifs ont vu le jour dans le périmètre de certains plans d'aménagement directeurs, à l'instar du dispositif "L'été à Josaphat" sur le site de l'ancienne gare de triage de Schaerbeek.

Vous avez déclaré votre volonté "de créer des lieux de respiration et de rencontre pour les habitants de la Région, et singulièrement de leur donner accès à davantage d'espaces verts". Quelle bonne idée, donc, d'ouvrir ce site ! Il est en effet devenu une vitrine d'observation de la biodiversité bruxelloise. C'est son caractère ouvert, non bâti et héliotrope qui suscite l'adhésion. Il répond à la demande de nature et aux préoccupations de nos concitoyens en lien avec le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

Quelle a été la fréquentation des différents sites durant la période d'activité du mois d'août ? De quel budget disposait la Société d'aménagement urbain pour leur aménagement ? L'intégralité des budgets distribués l'an dernier a-t-elle été dépensée ? Quelle en est la ventilation ? Une évaluation des différents dispositifs est-elle prévue ?

Par ailleurs, les naturalistes ont organisé des visites guidées de la friche Josaphat chaque dimanche à 10 heures, pendant les deux mois d'été. Cette dizaine de visites a rencontré un intérêt manifeste sur les réseaux sociaux. N'était-ce pas un élément d'attractivité du site, les participants terminant souvent par un verre sur place ? Avez-vous une idée du nombre de participants ?

Quelle est la coopération avec ces intervenants sur le site dans le cadre de "L'été à Josaphat" ?

L'entrée du côté d'Evere a-t-elle remporté le succès escompté ? Y a-t-il eu des comptages différenciés en fonction des entrées, côté avenue Gustave Latinis et côté Evere ?

Sur ce site en particulier, parmi les activités annoncées - sentiers de promenade, buvette, transats, pétanque, terrasse, panna-football, ateliers de construction à base de palettes, camions-restaurants, etc. - et puisque la météo propice ne s'est malheureusement pas confirmée cette année, quelles activités ont fonctionné et lesquelles n'ont pas trouvé leur public ? Pourquoi, selon vous ?

[109]

Une indemnisation des moins-values des acteurs privés - je pense aux camions-restaurants - est-elle envisagée ?

Ce type d'activités repose sur des infrastructures et sur la consommation, bref, sur une certaine artificialité, alors que les Bruxellois sont demandeurs de verdure, de nature, de proximité avec la faune et la flore sauvages. Pourquoi, dès lors, votre choix s'est-il porté sur de telles activités ?

[111]

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Comme pour tout parc, la fréquentation du parc temporaire est fortement liée à la météo. En outre, lors des épisodes pluvieux, le caractère actuellement peu perméable de la couche supérieure du sol rend la promenade impraticable pendant plusieurs jours, ce qui a un effet négatif sur la fréquentation.

Les aménagements ont été adaptés, compte tenu de l'expérience de la saison précédente, afin de mieux faire face aux épisodes caniculaires ainsi qu'aux fortes pluies. Dans le contexte climatique exceptionnel de l'été 2021, la fréquentation s'élevait à environ 3.000 visiteurs par mois.

---

Le bilan financier complet de l'opération n'étant pas encore connu, il serait prématuré de parler du budget réellement consommé. D'un point de vue prévisionnel, l'ensemble du budget régional réservé à cette initiative pour les deux années de fonctionnement du parc sera effectivement consommé.

Le budget restant disponible pour 2021 était de 363.000 euros. Pour cette édition, la Société d'aménagement urbain (SAU) a réservé 500.000 euros pour l'aménagement et le fonctionnement du parc temporaire. Ce montant est réparti de la manière suivante :

- 183.000 euros pour les frais de gestion et d'animation ;
- 317.000 euros pour les dépenses liées à l'aménagement du parc et son équipement.

La SAU mènera un bilan détaillé avec l'équipe de gestion, les partenaires communaux et régionaux. Cette évaluation permettra d'établir les lignes directrices du prolongement éventuel de l'opération.

De manière générale, comme l'année précédente, la fréquentation du parc était plus élevée le week-end. Les visites organisées par les naturalistes ont sans doute contribué à cette fréquentation. Si aucun comptage spécifique n'a été réalisé, il est certainement disponible auprès des organisateurs des visites. En effet, l'équipe responsable de la gestion des animations a contacté, à de nombreuses reprises et par le biais de différents canaux, les différentes organisations fréquentant le site pour proposer une collaboration. Cet appel est toutefois resté sans réponse.

L'entrée du côté d'Evere et l'ouverture du site au public ont reçu de nombreux retours positifs de la part des riverains. La comptabilisation du nombre de visiteurs, effectuée aux deux entrées du parc, a permis de déterminer que 40 % de la fréquentation s'est faite depuis l'entrée nord du site. Cette nouvelle activation a notamment permis une synergie intéressante avec les publics de la grande maison de repos voisine, qui a trouvé un espace de délasserment extérieur de proximité, dont il faudra tenir compte dans les aménagements définitifs.

[113]

De nombreux visiteurs se sont d'ailleurs prononcés en faveur d'une ouverture toute l'année. La diversification des publics fréquentant l'espace vert et l'implication des Everois ont donc rejoint le souhait des autorités régionales et communales.

La fréquentation de chacune des activités organisées sur le site fera, comme l'année précédente, l'objet d'une évaluation. C'est sur la base de ce bilan des attentes des différents services des deux communes qu'ont été sélectionnées les activités de 2021, avec une évolution sensible. Ainsi, les conditions météorologiques et le bilan de l'année précédente ont conduit à ne pas prévoir, cette fois, de camions-restaurants dans le parc. La question d'éventuelles indemnités ne se pose dès lors pas.

Les zones occupées et animées du parc temporaire ne représentent que 10 % de la surface totale du site. La promenade et la proximité avec la nature faisaient donc intégralement partie du projet.

Il n'existe pas, à Josaphat comme ailleurs, de population homogène dans ses aspirations en matière de loisirs. Notre volonté était, en collaboration avec les services communaux respectifs, de compléter l'offre communale, importante cet été, en prévoyant une offre variée alliant détente, activités sportives et culturelles et contact avec la nature.

Le bilan permettra de répondre, dans le futur parc, aux aspirations de l'ensemble des publics. La qualification des espaces verts dans le projet de plan d'aménagement directeur actuellement soumis à l'enquête publique témoigne de cette volonté de diversité d'usage.

[115]

**Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).**- Je constate qu'il s'agit malgré tout d'un budget assez élevé par rapport au nombre de visiteurs. Selon moi, cette initiative comporte une forme de contradiction dans la mesure où on valorise aux yeux du public et des riverains quelque chose qui est voué à disparaître, et je le déplore.

- *L'incident est clos.*

[119]

### **QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,**

**concernant "l'impact de l'annonce de la Régie des bâtiments sur sa politique immobilière".**

[121]

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- Le 29 juin dernier, la Régie des bâtiments a annoncé vouloir changer prochainement sa politique immobilière. Elle envisage de mettre sur pied plusieurs projets, dont des espaces de cotravail pour les fonctionnaires. Concrètement, l'idée est de leur offrir des structures d'accueil pour le télétravail, à Bruxelles et en dehors de la Région.

Ainsi, comme l'a déclaré M. Mathieu Michel, secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments, en dix ans, la Régie a réduit de 323.000 m<sup>2</sup> les surfaces occupées à Bruxelles. Elle a pour objectif de réduire le portefeuille de 200.000 m<sup>2</sup> supplémentaires.

Depuis mars 2020, le télétravail est devenu la norme au sein de plusieurs institutions de notre ville-région.

Quel suivi vos services assurent-ils de ce dossier ? Avez-vous été en contact avec le secrétaire d'État à ce sujet ? Une réunion entre vos services et le secrétaire d'État a-t-elle eu lieu afin de discuter de cette initiative ? Vos services ont-ils effectué une analyse plus précise à la suite des dernières déclarations de la Régie des bâtiments ?

En 2018, la Régie s'est lancée dans de grands mouvements immobiliers à Bruxelles, où elle loue 1,6 million m<sup>2</sup> et en possède 1,4 million. Outre la réduction et la modernisation des surfaces, l'objectif est aussi de regrouper les départements de manière cohérente et de privilégier la proximité des gares.

Disposez-vous d'une analyse plus précise sur les bénéfices d'un tel regroupement ? Dans l'affirmative, pouvez-vous en dire davantage ?

[123]

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.** - Le gouvernement a pris connaissance de cet article de presse relatant les intentions et les objectifs de la Régie des bâtiments de libérer, à l'horizon 2030, 200.000 m<sup>2</sup> de bureaux. Quelle différence avec la Commission européenne, qui nous avait informés au préalable ! L'État fédéral semble oublier notre existence.

À ma connaissance, les réflexions et l'identification des biens concernés par d'éventuelles futures ventes sont encore en cours. Néanmoins, le ministre-président a demandé à ses services de prendre contact avec les homologues fédéraux pour savoir ce qui est en cours exactement.

De façon générale, l'essor du télétravail induit par la crise sanitaire pourrait bien accélérer la mutation du territoire bruxellois, puisque le contexte sanitaire actuel favorise la prise de décision : le télétravail généralisé ou partiel (deux à trois jours par semaine) s'installe dans la durée et démontre même son efficacité dans certains emplois.

Ces mouvements et réflexions ne sont néanmoins pas neufs, puisqu'ils sont observés sur le marché depuis quelques années déjà. La crise sanitaire est cependant un accélérateur des processus. Tant les sociétés privées que les pouvoirs publics repensent rapidement la manière dont elles conçoivent leur siège social et l'environnement de travail de leurs employés. À cet égard, la Région bruxelloise n'est pas en reste puisqu'elle a récemment concrétisé le projet Be Connected, et compte bien poursuivre son travail de rationalisation entamé depuis plusieurs années.

J'ajoute qu'il y a peut-être, d'une part, une diminution d'espace occupé mais, d'autre part, les employés souhaitent des lieux de travail de meilleure qualité, ce qui nécessite davantage de mètres carrés. Le bilan n'est donc pas toujours négatif.

Par ailleurs, l'article de presse confirme une dynamique connue et observée ces dernières années : l'augmentation du nombre de jours de télétravail par semaine incite les entreprises à s'installer dans le centre-ville, généralement à proximité des gares, car elles y trouvent les externalités qu'elles recherchent. Par exemple, selon la dernière analyse de perspective.brussels, la surface du parc de bureaux a connu une légère augmentation sur la période observée allant du 1er janvier 2019 à fin mars 2021. Quelque 38.810 m<sup>2</sup> se sont ainsi ajoutés au parc de bureaux, qui représente une surface totale de 12,7 millions de m<sup>2</sup>.

[125]

L'augmentation du parc de bureaux la plus importante a eu lieu dans le quartier Nord, où pas moins de quatre immeubles ont été érigés, notamment l'ensemble Quatuor livré fin août. La surface de bureaux est en augmentation de 6 % dans la zone, et ce malgré la démolition des tours WTC I et II. Le taux de vacance est, lui aussi, en légère hausse, passant de 7,5 % en 2019 à 7,7 % en 2020, avec de fortes disparités selon les quartiers. On reste donc encore éloigné du taux de vacance de 11 % atteint en 2008 à la suite de la crise financière.

Cette situation induit en tout cas deux grandes questions : que faire de tous ces bureaux et quelle incidence cette remise en question des espaces de travail aura-t-elle sur notre territoire ? Une chose est certaine : ces quartiers qui étaient jusqu'à présent monofonctionnels ne sont plus adaptés à la réalité. Dès lors, la Région poursuivra son travail de redistribution des fonctions dans ces quartiers, de manière à y adjoindre davantage de mixité fonctionnelle. Dans ce contexte, la modification du plan régional d'affectation du sol sera un outil déterminant.

En outre, le ministre-président entend concrétiser sous cette législature la mise en place d'un protocole d'échange d'informations entre l'État fédéral, les Régions, les Communautés et les communes. L'objectif est

---

clair : assurer une transparence des opérations de cession du foncier ayant cours en Région bruxelloise, et privilégier, de manière souple, les opérations immobilières entre les pouvoirs publics.

Enfin, le ministre-président a donné instruction à perspective.brussels de constituer en son sein un groupe de travail - en étroite collaboration avec urban.brussels et le maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale - afin de mener des recherches approfondies et continues sur l'état actuel du secteur du bureau en Région bruxelloise, et d'objectiver les difficultés techniques en matière de coût, de normes incendie, de normes techniques, de luminosité, de distribution, d'orientation, etc., liées à ce type de reconversion.

Ce groupe de travail, piloté par le ministre-président et moi-même, fera en sorte de faciliter la transformation de bureaux en logements, ce qui n'est pas toujours chose aisée au vu de certaines constructions du passé. À l'avenir, nous veillerons, lors de la délivrance du permis, à ce qu'au moins une partie des bureaux soit plus facilement transformable en logements.

Pour résumer, il n'y a donc pas lieu de paniquer ou de surenchérir, la transformation à laquelle nous nous préparons sera probablement équilibrée.

[129]

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- Je remercie M. le secrétaire d'État pour ses réponses et pour la mise en place de ce groupe de travail, car il était véritablement indispensable en Région bruxelloise.

Je suis cependant moins optimiste que lui, car à ce jour, nous ne constatons pas réellement de baisse, les baux étant contractés pour des périodes relativement longues. Dans les intentions des chefs d'entreprise, la tendance est cependant clairement de passer par le télétravail et les postes de travail partagés pour, à terme, réaliser une diminution du nombre de bureaux.

C'est déjà visible dans certains grands organismes comme les institutions européennes, pour lesquelles on évoque une diminution de l'ordre de 30 % du nombre de mètres carrés. Je pense qu'à l'horizon 2030-2035, nous pourrions imaginer une telle diminution pour les surfaces de bureaux en Région bruxelloise. Pour un total de 12,7 millions de m<sup>2</sup>, cela impliquerait une diminution de l'ordre de 4 millions de m<sup>2</sup>, ce qui n'est pas anodin.

Nous devons pouvoir anticiper cette réduction et ne pas tomber dans une situation similaire au réchauffement climatique : il se produit aujourd'hui trop rapidement pour que les espèces puissent l'assumer. Pour que le marché puisse décentement accueillir ces 4 millions de m<sup>2</sup> de bureaux, avec une transformation adéquate, il faudra à mon sens plus de six ou sept ans. Nous devons pouvoir anticiper cette situation, ce sera plus qu'utile.

Les actions entreprises dans le quartier européen lui sont spécifiques et ne seront pas continuées à l'avenir, selon moi. De nombreux permis octroyés ces dernières années ne seront pas mis en œuvre. Il y aura peut-être même de grandes concentrations de bureaux à certains endroits, ce qui irait à l'encontre de ce que vous avez évoqué.

Je ne manquerai pas de vous interpeller à nouveau à ce sujet.

- *L'incident est clos.*

[133]

## QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,**

**concernant "l'annonce d'une "nouvelle méthode" pour le développement du quartier européen".**

[135]

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- M. le secrétaire d'État, au sein de cette commission, nous avons pu débattre à de multiples reprises au sujet du plan d'aménagement directeur (PAD) Loi. J'ai eu l'occasion de vous faire part de mon opposition et de relever les nombreuses craintes et interrogations de la Commission royale des monuments et des sites, des associations, des comités de quartier et de la Commission régionale de développement.

Aujourd'hui, plusieurs PAD sont remis en question à la suite de la crise sanitaire. En effet, celle-ci a modifié certains paramètres de la vision de la ville de demain concernant l'espace consacré aux bureaux, le tourisme, l'attractivité résidentielle de Bruxelles, etc. Ajoutons à cela que la Commission européenne va revoir sa politique immobilière afin de réduire à terme sa superficie totale de bureaux occupés de 25 à 30 %.

Le 29 juin dernier, vous avez confirmé qu'une nouvelle méthode pour le quartier européen était sur la table des services d'urban.brussels et de perspective.brussels. En effet, le 31 mai dernier, vous aviez annoncé, en réponse à mon interpellation, qu'une "note stratégique sera déposée avant l'été en vue de définir un calendrier de travail et une méthode pour apporter au plan les évolutions conséquentes qu'il appelle pour le quartier européen".

Ainsi, je suis convaincu que le gouvernement doit, dès à présent, prendre à bras-le-corps ce projet afin qu'il puisse être définitivement conforme aux différentes prérogatives urbanistiques, mais aussi respecter scrupuleusement les remarques, les objectifs et la quiétude des associations et des comités de quartier.

Le 20 novembre 2020, vous avez annoncé une réduction drastique des ambitions du projet de PAD Loi. Aujourd'hui, vous annoncez une nouvelle méthode. Qu'est-ce que cela signifie ? Pouvez-vous confirmer que tout sera remis à zéro et ce que cela implique ?

Pouvez-vous expliciter les démarches qui vont suivre afin d'amener la réflexion sur cette nouvelle méthode ? Pouvez-vous exposer les pistes ? Disposez-vous d'un calendrier précis ? Si oui, pouvez-vous en dire davantage ? Pouvez-vous justifier le délai de six mois ?

Quelles sont à ce jour les lignes directrices permettant de mieux garantir la qualité de vie et le respect des habitants, qui ont largement perdu confiance dans le processus des PAD ?

[137]

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Le projet urbain Loi, que le projet de PAD Loi avait l'intention de traduire en cadre légal, est un des douze programmes urbains fixés par le schéma directeur de 2008. Étant donné les évolutions récentes du contexte urbain et les tendances d'évolution de la ville, notamment l'impact du télétravail, il nous semble important de mettre à jour le diagnostic établi en 2008 dans le cadre de ce schéma directeur et de se refixer des objectifs communs pour redéfinir une vision partagée.



La feuille de route de perspective.brussels, en collaboration avec urban.brussels, pour les six mois à venir s'inspire des travaux menés sur le territoire Nord : mise à jour du diagnostic, réévaluation des enjeux et objectifs, proposition d'une nouvelle vision et, enfin, proposition de différents outils pour garantir la mise en œuvre des objectifs fixés. Seront ainsi explorées différentes pistes d'outils. Après cette période de six mois, le gouvernement pourra prendre position sur une vision renouvelée et sur la nature des outils à même de traduire cette dernière en projets concrets.

La méthode décrite ci-dessus sera détaillée dans un calendrier attendu pour ce mois d'octobre. L'ensemble des acteurs concernés seront inclus dans le processus : communes, instances régionales (urban.brussels, maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, hub.brussels et Commissariat à l'Europe et aux organisations internationales), institutions européennes et représentants de la société civile. La synergie avec d'autres initiatives en cours, notamment celles portées par visit.brussels, hub.brussels ou la Ville de Bruxelles, sera recherchée pour garantir une cohérence d'ensemble.

La décision du gouvernement trace un certain nombre de fils rouges pour la réflexion à mener : renforcer la mixité fonctionnelle et sociale, étudier les pistes de réaffectation de bâtiments de bureaux obsolètes, prôner un réaménagement qualitatif des espaces publics, des intérieurs d'îlots et des toitures.

Par ailleurs, au vu des avis d'instances et des remarques émises en enquête publique, il est clair que la forme urbaine et la densité promues par le projet urbain Loi sont, elles aussi, remises en question, même si certains objectifs de base seront sans aucun doute confirmés : mixité fonctionnelle, qualité des espaces publics, animation des quartiers, apaisement de la mobilité, etc.

Sur le plan de la méthode, cette nouvelle réflexion permettra au gouvernement de fonder des propositions sur des bases actualisées, mais aussi de faire valoir d'autres objectifs du quartier européen.

[139]

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- Je vous avoue rester vraiment sur ma faim. En effet, quand je vois tous les éléments importants annoncés il y a quelques mois, aujourd'hui, je n'ai rien appris. J'ai l'impression qu'on est toujours dans le vague, dans les promesses et les engagements, mais les mots n'engagent que ceux qui les prononcent.

Nous nous attendions à avoir quelque chose de concret, à avoir une note relative à tout ce qui nous a été dit avant l'été, alors que nous sommes à présent en automne ! Où en est ce dossier ? Je n'y vois pas clair. J'entends bien que le coronavirus n'a pas aidé, mais nous étions déjà au courant du coronavirus au moment où ces annonces ont été faites !

Je ne manquerai pas de revenir sur cette question, car j'estime que les Bruxellois ont le droit de voir clair sur ce quartier. Sincèrement, aujourd'hui, que l'on soit habitant, riverain ou promoteur immobilier, peu importe, il faut pouvoir indiquer clairement ce que l'on veut et ce que l'on ne veut plus dans ce quartier.

Dans ce dossier, on entretient le doute. Lorsque j'entends les déclarations à gauche et à droite, notamment sur le fameux projet Leaselex, il est légitime de se poser des questions. Dès lors, je comprends que certains se demandent aujourd'hui comment il est possible d'avancer et de continuer à investir dans cette ville sans y voir clair.

Ce n'est pas sérieux. J'estime que le gouvernement doit nous apporter de vraies réponses et, en l'occurrence, ce n'est pas le cas.

---

- *L'incident est clos.*

[143]

## **QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,**

**concernant "le bilan du Brussels Health Safety Label".**

[145]

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- Le 26 avril dernier, je vous ai interrogé sur le bilan du Brussels Health Safety Label, à la suite de la proposition de résolution du groupe MR d'instaurer un label "Covid safe" dans les établissements recevant du public, notamment afin d'aider et soutenir les secteurs de l'horeca, du tourisme et du marché des réunions, congrès, conventions et voyages de gratification (MICE).

En effet, alors que la crise se prolongeait, mon groupe politique souhaitait l'instauration de ce label afin d'offrir une sérénité accrue aux clients et de rétablir une certaine confiance entre les consommateurs et les services proposés dans notre ville-région.

Depuis, nombre d'experts ont également plaidé pour la création et le développement de ce type de label afin de contribuer à créer des environnements plus sécurisés face à la pandémie et aux risques importants de transmission qu'elle génère.

Il y a quelques mois, nous avons pu effectuer un premier bilan du Brussels Health Safety Label avec vous. Il était alors question de 101 établissements qui avaient été labellisés, dont 41 hôtels, 9 tours guidés, 22 attractions et musées, 14e théâtres et centres culturels, 4 restaurants et bars, 1 traiteur, 5 lieux d'évènements et de congrès et 5 événements. Un bilan à mon sens hautement insatisfaisant au regard de la situation sanitaire dans la capitale et de ses graves conséquences pour tant de secteurs, dont l'horeca, le secteur touristique ou encore celui des MICE.

En effet, alors que nous disposons de près de 200 hôtels, de plus de 1500 restaurants, cafés et bars, de dizaines de théâtres et centres culturels, et à peu près d'autant de lieux d'évènements et de congrès, le constat est pour le moins amer. Comment pouvez-vous vous satisfaire de ces chiffres alors, que dans le même temps, le taux de vaccination reste hautement insuffisant ?

Personnellement, j'attendais beaucoup de la part du gouvernement bruxellois quant à la valorisation d'un tel label au sein de la Région. En tant que député bruxellois, je me dois de tirer la sonnette d'alarme.

Il est important que Bruxelles, comme capitale de la Belgique et de l'Europe, puisse réaliser une promotion maximale de ce label, il y va de notre relance économique et de l'attrait de la Région bruxelloise. Malheureusement, comme nous le disons si souvent, Bruxelles attend.

[147]

Comment expliquez-vous ce faible taux d'établissements labellisés, en cette période de reprise où un tel label serait plus utile que jamais ? Pourriez-vous actualiser le nombre d'institutions labellisées à ce jour ? Dans l'affirmative, pourriez-vous le ventiler pour chaque secteur ?

À ce jour, quel est le budget pour le lancement de ce label, ainsi que pour l'ensemble des contrôles effectués ? Combien de contrôles ont été effectués après l'octroi du label aux établissements certifiés ?

Quels outils la Région a-t-elle mis en œuvre pour faire la promotion du Brussels Health Safety Label auprès des institutions et des établissements bruxellois ? Combien de personnes ont été affectées à cette tâche ? Quels ont été les budgets de promotion ?

D'autres initiatives ont-elles été prises récemment pour raviver l'intérêt pour un tel label et lui donner plus de notoriété et de reconnaissance ?

De nouveaux budgets ont-ils été libérés pour prolonger et intensifier ce label ?

[149]

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Comme vous le savez, de nombreux établissements, principalement les restaurants, bars et cafés, ont dû fermer leurs portes pendant de longs mois. Ils ont travaillé avec des équipes réduites, voire pas du tout. Ils n'ont donc pas eu les ressources ni le temps nécessaires pour remplir les formalités afin d'accéder au Brussels Health Safety Label.

Au contraire, les hôtels, qui n'ont jamais fermé, et les institutions culturelles qui, grâce aux subventions, ont pu garder leur personnel durant le confinement ont quant à eux réussi à effectuer ces démarches. Cela explique en grande partie le déséquilibre entre les différents secteurs actuellement titulaires du label.

Il y a désormais 158 établissements labellisés :

- 49 hébergements touristiques ;
- 36 attractions et musées ;
- 29 théâtres et centres culturels ;
- 1 traiteur ;
- 4 restaurants et cafés ;
- 14 visites guidées ;
- 25 sites.

Un budget de près de 45.000 euros a été affecté à la mise en place de la procédure, à l'analyse et la validation des 150 premiers dossiers entrants, à la mise à disposition d'une plate-forme de gestion des dossiers et au contrôle aléatoire de 100 établissements. Ce budget comprend également la formation du personnel interne de visit.brussels au suivi des dossiers et à l'accompagnement des partenaires. Cent contrôles aléatoires ont ainsi eu lieu au cours du mois de septembre.

---

La promotion du label auprès des partenaires de visit.brussels a eu lieu de diverses manières :

- plusieurs campagnes de publipostage par courriel à destination des partenaires de visit.brussels ;
- plusieurs campagnes sur LinkedIn et Facebook ;
- un clip vidéo promotionnel ;
- une communication sur le label lors des nombreuses réunions des partenaires organisées en 2020 et 2021 ;
- l'organisation de sessions d'information et de questions-réponses portant sur le label ;
- la participation à des réunions de tiers afin de présenter le label ;
- des communications directes et des campagnes de sensibilisation organisées par le biais des fédérations pour informer leurs membres ;
- la mise à disposition d'outils de communication pour les établissements labellisés ;
- la publication de communiqués de presse.

La coordination du label est assurée par deux personnes pour le suivi quotidien des dossiers entrants avec la société de certification Socotec, la communication avec les établissements labellisés, la coordination de la formation et le suivi des apprenants.

Le plan de communication, qui comprend un service de traduction, un studio pour la production de clips vidéo et des publipostages, est mis en place de façon transversale avec l'équipe ad hoc.

Pour le commerce grand public, une campagne de notoriété a été lancée au niveau national en mai et juin 2021 sous la forme de publipostages. Elle a été largement diffusée en ligne et dans des médias papier et visait principalement les plus de 55 ans.

[151]

Une campagne à destination des commerces interentreprises du marché des réunions, congrès, conventions et voyages de gratification est en cours.

Une vidéo explicative du label pour le commerce grand public est publiée sur les écrans des établissements labellisés. Visit.brussels est actuellement en discussion avec la société Socotec afin de mettre en place la procédure de reconduction de label en 2022 pour ces établissements. Dès que cette procédure sera finalisée, visit.brussels en informera ses partenaires et relancera de nouvelles campagnes de sensibilisation en vue d'augmenter leur nombre.

[153]

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- Je suis particulièrement insatisfait. Je tirais déjà la sonnette d'alarme il y a plusieurs mois. Nous sommes passés de 101 à 158 établissements labellisés en plus de six mois - autant dire rien !

Sur les 1.500 restaurants, pas un de plus n'a été labellisé ! Nos 200 hôtels ne sont même pas tous repris dans cette liste ! Nous avons la possibilité de labelliser 3.000 personnes et nous en sommes à 158. Cela ressemble à une mauvaise plaisanterie.

Nous disposons pourtant d'un outil en or, dont tous les experts ont salué la mise en place. J'avais moi-même félicité le gouvernement pour avoir pris cette mesure. Mais seul le résultat compte, et il est hautement insatisfaisant.

Aujourd'hui, économiquement, Bruxelles continue à s'enfoncer parce que nous ne sommes pas prêts à prendre la mesure du drame que nous vivons.

Le secteur horeca est dans les limbes. Les secteurs du tourisme et du marché des réunions, congrès, conventions et voyages de gratification sont dans les cordes. Beaucoup ne se relèveront pas. Ces chiffres sont catastrophiques. Je suis triste, déçu et consterné.

- *L'incident est clos.*

[157]

#### **DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. KALVIN SOIRESSE NJALL**

**À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,**

**concernant "les résultats du groupe de travail sur la présence des symboles coloniaux dans l'espace public et le centre d'interprétation de la décolonisation de la Lever House".**

[159]

#### **TOEGEVOEGDE VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW SOETKIN HOESSEN,**

**betreffende "de dekolonisering van de openbare ruimte".**

[161]

**M. Kalvin Soiresse (Ecolo).**- Le 28 septembre 2020, je vous ai interrogé au sujet du lancement du groupe de travail sur la présence des symboles coloniaux dans l'espace public. Ce groupe de travail a été créé à la suite de la résolution sur la décolonisation de l'espace public que j'avais portée avec ma collègue Soetkin Hoessen et nos collègues de la majorité, et qui a été votée à une très large majorité.

Vous nous avez expliqué les résultats attendus du groupe de travail, qui devait proposer au gouvernement des éléments de réflexion concernant :

- des demandes de permis d'urbanisme et de dénomination des voiries visant les symboles des migrations ou de la colonisation dans l'espace public ;
- la contextualisation du patrimoine mobilier concerné ;

---

- la restitution des restes humains issus de la période coloniale.

Vous avez également insisté sur la nécessité de réfléchir à la possibilité d'un mémorial de la décolonisation à Bruxelles ou à d'autres pistes semblables. Le groupe devait tenir compte des conclusions et des recommandations de la résolution votée par le parlement. En ce qui concerne les résultats des travaux, vous nous avez annoncé un rapport intermédiaire pour le début de l'année 2021. Mais jusqu'ici, nous n'avons rien vu venir.

Le 15 mars dernier, dans cette même commission, je vous ai interrogé sur l'avenir de la Lever House et sur votre annonce, dans la presse, d'y installer une institution dédiée à la mémoire de la colonisation. Vos propos exacts étaient ceux-ci : "On pourrait imaginer y créer un musée ou un centre de documentation et de recherche sur la colonisation et la décolonisation. Cela permettrait de garder ce patrimoine tout en le contextualisant."

En commission, vous avez affirmé que vous aviez simplement exprimé une intention de réflexion sur le bâtiment, et que vous n'excluez pas une analyse technique et financière de cette idée. Je vous cite : "Les membres du groupe d'experts sur la décolonisation, qui travaillent sur ces recommandations au niveau régional, doivent encore s'exprimer. Si ces experts adhèrent à l'idée, il faudra développer un projet avec la Région bruxelloise, et éventuellement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, Beliris, la Ville de Bruxelles, voire des partenaires privés et, bien sûr, les associations concernées."

[163]

"Si nous souhaitons une étude payée par Beliris, cela pourra faire l'objet de négociations pour le prochain avenant", aviez-vous ajouté.

Dans le dossier de presse de Beliris datant du 26 mai 2021, parmi les projets cités pour financement dans le cadre de l'avenant 14, un centre d'interprétation de la décolonisation est prévu au sein de la Lever House, financé à hauteur de 200.000 euros.

M. le secrétaire d'État, point n'est besoin de vous rappeler les énormes attentes autour de ce dossier ni sa sensibilité.

Pourquoi le groupe de travail n'a-t-il pas encore fourni son rapport intermédiaire ? Où en est-il ? Quelles sont les principales pistes dégagées ? Le projet de mémorial est-il toujours d'actualité ?

Vous aviez prévu que le groupe de travail vienne présenter son rapport intermédiaire au parlement et échanger avec les députés. Quand peut-on espérer une telle rencontre ?

Pouvez-vous nous donner des précisions sur la prévision budgétaire concernant le centre d'interprétation à la Lever House ? Est-ce l'expression d'un projet déjà arrêté ? Si oui, quelles en sont les principales lignes et quels en sont les partenaires ? La Région, la Ville, la Fédération Wallonie-Bruxelles, les associations sont-elles impliquées comme vous l'envisagiez dans votre réponse précédente ?

Le groupe de travail a-t-il formulé une recommandation précise sur ce projet avant la publication de son rapport ?

[165]

**Mevrouw Soetkin Hoessen (Groen).**- In juli vorig jaar deed urban.brussels op uw initiatief een oproep tot kandidaatstelling voor een werkgroep over de aanwezigheid van koloniale symbolen in de openbare ruimte. Die werkgroep moest aandachtspunten aanreiken op basis waarvan de Brusselse regering haar houding zal bepalen over het onderwerp, met de bedoeling een gewestelijke visie te ontwikkelen op het grondgebied in zijn geheel. Uit 84 kandidaten werden 16 experts gekozen. Midden november kwam de nieuw samengestelde werkgroep voor het eerst samen.

Het oprichten van een stuurgroep was een van de vragen uit een resolutie die midden juli vorig jaar met ruime meerderheid werd aangenomen in de plenaire zitting van het Brussels Parlement. Die resolutie bevatte nog een aantal andere verzoeken. We vroegen de regering onder meer ook om:

- een wetenschappelijk onderzoekswerk op gang te brengen in overleg met de verenigingssector;
- een inventaris op te maken van de koloniale overblijfselen in de openbare ruimte;
- in overleg met de gemeenten aan nieuwe wegen, gebouwen en infrastructuur namen van personen te geven die weerstand hebben geboden aan de kolonisatie;
- in de openbare ruimte infrastructuren of artistieke creaties op te richten ter ere van personen die positieve waarden overbrengen rond antiracisme, antikolonialisme en mensen- en vrouwenrechten;
- via financiering initiatieven van verenigingen, kunstenaars, scholen en universiteiten te steunen die wetenschappelijke, educatieve en ludieke projecten organiseren over de dekolonisering van de openbare ruimte, de kunst, de cultuur en het onderwijs.

Dit is een belangrijk thema, dat ook aansluit bij de rondetafelconferentie tegen racisme van 14 juni 2021.

[167]

Hoe vaak is de werkgroep inmiddels samengekomen?

Normaal gezien moest de werkgroep begin 2021 een tussentijds rapport opstellen en later dit jaar een eindrapport. Voor zover ik weet, is er nog geen tussentijds rapport verschenen. Wanneer zal dat gepubliceerd worden? Mogen we het eindrapport nog steeds eind 2021 verwachten?

Hoe verloopt de samenwerking met de bijzondere commissie over het Belgische koloniale verleden in Congo van de Kamer van Volksvertegenwoordigers?

Hoe verloopt de samenwerking met de andere regeringsleden en hun beleidsdomeinen, zoals discriminatie, gelijke kansen en openbare werken?

Hoe verloopt de samenwerking met de gemeenten en gemeenschappen?

U gaf eerder in de commissie aan dat er een contact zou kunnen zijn tussen de werkgroep en het parlement. Dit lijkt mij een uitstekend idee. Kunt u hier al wat dieper op ingaan?

Zal er een inventaris worden opgemaakt van de koloniale overblijfselen in de Brusselse openbare ruimte, zoals gevraagd in de parlementaire resolutie, om het werk van de werkgroep te ondersteunen?

Heeft de regering al werk gemaakt van de andere verzoeken uit de resolutie, zoals in de openbare ruimte infrastructures of artistieke creaties oprichten ter ere van personen die positieve waarden overbrengen rond antiracisme, antikolonialisme, mensen- en vrouwenrechten? Zijn er specifieke financieringsopties opgezet om initiatieven van verenigingen, kunstenaars, scholen en universiteiten te steunen die wetenschappelijke, educatieve en ludieke projecten organiseren over de dekolonisering van de openbare ruimte, bijvoorbeeld in het kader van de recente Heritage Days?

[169]

**Mme Gladys Kazadi (cdH).**- Le 17 juillet 2020, une proposition de résolution importante a été adoptée, portée par la majorité ainsi que par certains partis d'opposition tels que le cdH et le PTB. Elle portait sur la décolonisation structurelle et inclusive de l'espace public bruxellois, dans le cadre d'un travail de dialogue et de mémoire. Je répète qu'il s'agit de l'adoption d'un texte important, dont je souhaite suivre aujourd'hui la mise en application concrète, en lien avec vos compétences.

Une série de demandes avaient été adressées au gouvernement bruxellois dans cette proposition. Parmi celles-ci, citons le fait de pouvoir mener :

- différents projets scientifiques et associatifs dans le cadre d'un dialogue et d'une concertation avec les autres niveaux de pouvoir qui disposent d'un patrimoine colonial, et plus spécifiquement avec les communes qui ont déjà engagé ou qui souhaitent mener le même travail scientifique et citoyen sur la décolonisation de l'espace public ;

- en concertation avec les communes et dans le respect des compétences de chaque entité - notamment s'agissant de la gestion des voiries, des infrastructures et des monuments présents dans le patrimoine et les parcs -, un travail sans exclusive ni a priori sur les vestiges coloniaux, au moyen de différents outils, permettant d'intégrer la compréhension de ces vestiges et de l'histoire, dans un combat global contre le racisme, les stéréotypes, les préjugés ainsi que dans un travail de promotion de la pluralité des mémoires et de féminisation de l'espace public.

Quels sont vos contacts avec les communes à l'heure actuelle sur ce sujet ?

Il est également demandé de pouvoir ériger dans l'espace public des infrastructures ou des créations artistiques en hommage à des personnalités dont l'action véhicule des valeurs positives et illustratives de l'antiracisme, de l'anticolonialisme, des droits humains ainsi que des droits des femmes. Quelles avancées, réflexions et pistes concrètes pouvez-vous nous exposer ?

Je me joins également à la question relative aux résultats de ce groupe de travail. Ceux-ci se font toujours attendre alors que nous arrivons à la fin de 2021 et qu'ils étaient prévus pour le début de cette année. Où en êtes-vous concrètement, au-delà de vos sorties dans la presse ? Il s'agit d'un enjeu important.

[171]

**M. Petya Obolensky (PTB).**- Je voudrais avant tout saluer la superbe victoire obtenue pour le jeune Junior, étudiant congolais détenu arbitrairement en centre fermé depuis plusieurs semaines alors qu'il disposait d'un visa en ordre et qu'il était inscrit à l'UCLouvain. Aujourd'hui prennent fin deux semaines d'enfermement, trois tentatives d'expulsion et un acharnement inouï, grâce à la mobilisation de sa famille, de militants antiracistes, d'étudiants, de recteurs, d'avocats, de journalistes, etc. Ce cas n'est pas unique, et cette victoire doit nous pousser à rester mobilisés contre les politiques migratoires discriminatoires du gouvernement Vivaldi.



Cette histoire montre une fois de plus l'asymétrie totale, encore aujourd'hui, entre la Belgique et son ancienne colonie, qui a connu les massacres de masse et le pillage des ressources, et à quel point les enjeux décoloniaux sont contemporains et vont bien au-delà des déclarations d'intention sur la décolonisation de l'espace public. Je parle entre autres de l'actuelle politique néocoloniale détestable de la Belgique à l'encontre du Congo et de la politique migratoire scandaleuse de notre gouvernement fédéral.

En juin 2020, à l'occasion des 60 ans de l'indépendance du Congo, la majorité votait en grande pompe une résolution qui devait faire avancer le combat décolonial en Belgique. Mon groupe avait, avec d'autres, souligné l'avancée et soutenu les initiatives allant dans le sens de décoloniser l'espace public. Vous aviez annoncé le lancement d'un groupe de travail devant présenter des éléments de réflexion pour, peut-être un jour, prendre des initiatives ambitieuses dans le monde réel et sortir de l'entre-soi des commissions, des sous-commissions, etc. Un an et demi plus tard, je ne vois toujours rien venir. Visiblement, vos collègues de la majorité non plus. Comme mes collègues, je me demande donc où nous en sommes avec ce projet.

Il y a maintenant deux ans, mon groupe vous avait interpellé, avec d'autres, au sujet de la Lever House, ce bâtiment situé rue Royale et abritant l'Institut supérieur industriel de Bruxelles. Symboliquement, ce dossier est très important. Ce bâtiment représente toute la barbarie de la colonisation, mais aussi la résistance du peuple pendé et l'enrichissement d'une des plus grosses familles capitalistes, propriétaire d'Unilever.

[173]

À la suite d'une mobilisation de plus de 40 ans, l'intérieur du bâtiment a été classé. Si les informations dont je dispose sont exactes, le bâtiment appartient à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais la Région a émis l'idée d'y construire un lieu de mémoire sur le rôle de la Belgique au Congo, une initiative que nous soutenons pleinement.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le ministre Daerden a récemment parlé de revendre le bâtiment dès que le relogement de l'Institut supérieur industriel de Bruxelles serait concrétisé en 2024. La Région, qui se veut extrêmement ambitieuse sur le volet décolonial, ne pourrait-elle pas le racheter moyennant un prix symbolique convenu avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Ce serait, selon le groupe PTB, la meilleure option.

Le plan B, moins avantageux, serait de se soumettre au bon vouloir du nouveau propriétaire et de le convaincre de l'essentiel, à savoir préserver l'intérieur du bâtiment comme intérêt patrimonial et historique. Quelles sont les conséquences concrètes du classement au patrimoine du bâtiment pour les futurs acheteurs ? Je pense par exemple à l'obligation légale d'accepter des visites scolaires ou à l'interdiction d'y apporter des modifications.

Enfin, mon groupe appelle le gouvernement bruxellois à concrétiser ses intentions exprimées dans le volet décolonial de la déclaration de politique générale, que nous avons soutenue. Nous ne doutons pas un seul instant que la majorité et les autres partis de l'opposition, qui partagent notre désir de justice envers celles et ceux qui se sont battus pour la liberté au Congo, soutiendront cette initiative.

[175]

**Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI).** - Je remercie mes collègues d'avoir déposé cette demande d'explications très importante. Aujourd'hui, nous avons parlé de Junior, qui vient d'être libéré après avoir été détenu pour des raisons assez obscures. C'est pourquoi je pense qu'il est très important de mettre cette problématique à l'ordre du jour.

Nous l'avons vu, la déconstruction des mentalités est importante. Hier, je me suis rendue au centre fermé pour voir Junior et, effectivement, les raisons du refus de son entrée sur le territoire n'étaient pas très claires, et certainement imputables à des préjugés. Cela explique le soutien et le vote favorable de DéFI pour cette proposition de résolution.

La crise sanitaire vous a certainement empêché de vous concentrer sur ce dossier. Je rebondis sur la demande formulée par mes collègues. Je n'ignore bien sûr pas les problèmes engendrés par le Covid-19 et les diverses mesures qui nous ont accaparés. Toutefois, qu'en est-il du rapport intermédiaire ?

Il est souvent question de problèmes budgétaires pour mettre en place l'ensemble des mesures. Où en êtes-vous par rapport au volet financier ? Quelles sont les prévisions budgétaires ?

Vous avez également parlé de la nécessité d'associer les associations d'afrodescendants qui ont beaucoup milité pour cette cause. Beaucoup craignaient d'être oubliées. Avez-vous déjà dressé la liste de ces associations ? Pourriez-vous également nous donner les différents critères sur lesquels vous vous êtes basé ? Pour ma part, j'ai l'impression que les acteurs du monde scientifique ont davantage été sollicités que les associations militantes.

S'agissant de vos compétences en matière de relations internationales, vous avez une bonne approche avec Kinshasa. Une collaboration a-t-elle été nouée sur ce projet ? Quelle est l'opinion des décideurs congolais sur cette thématique ?

Vous avez la possibilité de changer les noms. S'agissant des voiries et des bâtiments qui ont récemment été construits, avez-vous envisagé de les baptiser en choisissant parmi les noms d'afrodescendants qui ont milité contre la colonisation ?

Je suis bien sûre consciente des difficultés engendrées par le Covid-19, qui n'a cependant pas empêché de donner des noms de femme à l'espace public. Je préfère être indulgente et vous pardonner au vu des circonstances.

*(Mme Véronique Jamouille, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

[179]

**Mme Isabelle Emmery (PS).**- Je me permets de rappeler à quel point le sujet est important pour notre groupe. Nous avons déjà eu l'occasion de parler des suites à donner aux demandes formulées dans la proposition de résolution votée par notre assemblée.

La mise en place du groupe de travail constitue une première étape.

M. le secrétaire d'État, où en est la concertation avec les communes chargées des voiries et infrastructures existantes et futures aux références pouvant être problématiques, ou qui méritent en tout cas un autre regard ?

À chaque création, il faut pouvoir se poser la question sous cet angle.

De manière globale, pouvez-vous en dire davantage sur la mise en œuvre de la résolution par le gouvernement ? Cette question concerne également vos collègues dans leurs compétences respectives.

Que pouvez-vous dire sur votre collaboration avec le niveau fédéral autour de la question de la colonisation ?

---

Enfin, concernant la Lever House, qui est toujours propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pourriez-vous nous faire état d'éventuels contacts que vous auriez eus pour donner suite aux annonces bien agréables faites en début d'année ? Nous vous suivrions bien volontiers sur les orientations que vous envisagez, mais qu'en est-il de leur concrétisation ?

[105]

*(Mme Isabelle Emmery, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.** - Concernant la composition et le calendrier du groupe de travail, je me réfère à ma réponse à la question écrite envoyée par M. Van Goidsenhoven en mars 2021.

Le groupe se compose de représentants académiques et de chercheurs, de représentants d'associations, d'artistes issus des diasporas congolaise et rwandaise, d'un représentant de la Commission royale des monuments et des sites, d'un représentant des communes, d'un représentant de Bruxelles Mobilité et d'un représentant d'urban.brussels.

Certes, le groupe de travail a été créé sur la base d'une décision du gouvernement de juillet 2020 mais, en raison de la crise du Covid-19, de la période des vacances et des agendas des uns et des autres, il n'a pu se réunir pour la première fois que le 19 novembre 2020. Depuis lors, au vu des mesures sanitaires en vigueur, les réunions ont systématiquement dû se tenir sur la plate-forme numérique. Elles sont convoquées et accompagnées par urban.brussels, qui en rédige les comptes rendus. Ce mode de réunion évidemment imparfait ne facilite ni la structure des débats ni l'organisation concrète des travaux.

Par ailleurs, le groupe d'experts a choisi de fonctionner avec un coordinateur différent pour chaque séance afin de garantir la représentation la plus démocratique possible. Il a établi un calendrier de réunions qui, jusqu'en août, se déroulaient toutes les trois semaines. Depuis septembre 2021, les réunions se tiennent tous les jeudis. Au total, 21 séances plénières ont déjà eu lieu. Je vous rappelle que la méthode choisie, l'objectif et les conclusions doivent répondre aux exigences fixées dans la résolution. Tout comme vous, j'attends les résultats des travaux.

[109]

Il était initialement prévu de publier un rapport intermédiaire. Toutefois, en juin, à l'occasion d'une rencontre avec le groupe d'experts qui m'ont dressé un rapport oral, ils m'ont explicitement demandé de ne pas diffuser de rapport intermédiaire par écrit, les conclusions et recommandations n'étant, selon eux, pas encore suffisamment abouties. La rédaction d'un tel rapport aurait pris trop de temps, retardant aussi la délivrance du rapport final.

Par respect pour le principe de participation, j'ai accédé à cette requête qui émanait d'un groupe de travail participatif aussi large. Le rapport final devrait donc être remis avant la fin de l'année. Une réunion avec la commission sera organisée de manière informelle avant la diffusion du rapport final.

S'agissant de la coordination avec les autres groupes de réflexion, le groupe bruxellois a déjà pris contact avec le président du groupe de travail fédéral pour un échange, au vu de l'imminence de la diffusion du rapport fédéral - qui a d'ailleurs pris du retard. Dès que ce rapport sera disponible, une réunion sera organisée entre les deux groupes. Certains membres du groupe de travail régional participent également à des groupes de travail communaux, dont ils se font régulièrement l'écho.

---

Je ne peux entrer dans le détail des recommandations, vu que le groupe de travail n'a pas encore terminé. Je souhaite respecter son autonomie et ne pas m'immiscer dans ses travaux.

[111]

Je ne peux entreprendre d'actions sans avoir reçu le rapport. Dès qu'il sera diffusé, le gouvernement bruxellois le traduira rapidement en actions. D'ici à la fin de cette année, un inventaire actualisé des traces coloniales dans l'espace public devrait être finalisé par l'administration.

Le classement de la Lever House implique que tous les acteurs - publics ou privés - respectent le caractère du bâtiment dans les futures activités qui y seront menées.

À l'occasion de ma visite lors du classement de l'intérieur de cet édifice, j'ai proposé d'y créer un musée ou un mémorial permettant d'ouvrir le débat. L'école qui l'occupe actuellement déménagera en 2024. Le bâtiment devrait être libéré en 2025. Lors des négociations avec Beliris, cette proposition a été reçue favorablement. Un budget de 200.000 euros a été prévu pour financer une étude préalable. La répartition des budgets est validée et il faut maintenant fixer les modalités de l'étude avec Beliris. Les membres du groupe de travail bruxellois ont visité le bâtiment le 1er juillet pour juger du bien-fondé de l'idée. Le projet a été retenu pour la Lever House, et le groupe de travail se penchera sur l'étude commandée.

[113]

Nous devrions recevoir le rapport du groupe de travail d'ici à la fin de l'année. Avant de boucler son rapport, le groupe de travail doit encore organiser une rencontre avec la commission parlementaire afin de tenir compte des réflexions de cette dernière.

Dès sa publication, le rapport sera donc discuté au sein du gouvernement puis traduit en actions, que je ne peux anticiper sans avoir reçu le rapport. Ce serait un manque de respect à l'égard du groupe de travail. Ce n'est pas ce que vous souhaitez. Dès lors qu'une méthode a été choisie, il faut la respecter. J'ai juste permis au groupe de travail de me communiquer un rapport intermédiaire oral afin de respecter les délais.

[115]

**M. Kalvin Soiresse (Ecolo).**- Mme Kazadi l'a bien rappelé : la résolution a été votée sur la base d'un travail réalisé en collaboration avec l'opposition. Cela doit être salué.

M. le secrétaire d'État, vous avez raison quant à l'autonomie du groupe et au fait de ne rien engager avant l'arrivée du rapport. Néanmoins, j'aimerais vous rappeler vos déclarations du 14 juin, à la suite de la publication du communiqué d'Ecolo-Groen vous demandant de presser le pas : "Je trouve étrange qu'un groupe politique très attaché à des concepts tels que la participation tente aujourd'hui d'intervenir politiquement dans le travail qu'un groupe de travail indépendant" - vous n'avez pas dit autonome, vous avez dit indépendant ! - "composé de vingt experts en la matière est en train de réaliser dans le respect du calendrier fixé."

Je me pose des questions sur vos méthodes. Le 28 septembre 2020, c'est vous-même qui avez déclaré : "Nous approuverons en octobre la composition du groupe de travail, qui pourra débiter ses travaux. Il remettra un rapport intermédiaire début 2021." Si vous n'aviez pas promis ce rapport, nous n'aurions pas publié ce communiqué et nous ne vous aurions pas demandé d'accélérer.

---

Selon vous, il y a eu un rapport oral. Or ce groupe est autonome, mais pas totalement indépendant : il est sous l'autorité du gouvernement, que les députés sont chargés de contrôler. Vous avez reçu des analyses ; nous, nous n'en disposons pas. Quels sont, dès lors, les éléments avec lesquels nous devons travailler ?

[117]

Dès lors, j'estime qu'il faut changer de méthode, et nous allons attendre le rapport.

Néanmoins, s'agissant de la Lever House, je me réjouis que des fonds aient été débloqués pour réaliser des études. Nous approuvons tous que ce lieu de mémoire puisse être transformé dans le but de décoloniser les mentalités. C'est une bonne chose mais, en matière de communication, vous devriez changer de méthode. En effet, si vous nous annoncez un élément sur la base duquel nous avançons, vous ne pouvez pas dire a posteriori que nous ne respectons pas l'autonomie du groupe de travail.

[119]

**Mevrouw Soetkin Hoessen (Groen).**- Ik treed mijn collega Kalvin Soiresse bij, maar we hebben nu toch een antwoord dat duidelijkheid biedt. Ik kijk met veel aandacht uit naar het rapport. Het verheugt me dat de commissieleden zullen worden uitgenodigd voor een presentatie daarvan.

[121]

**Mme Gladys Kazadi (cdH).**- Il s'agit d'un travail crucial non seulement pour notre passé, mais aussi pour notre présent et notre futur. Ces stéréotypes sont liés au passé colonial de notre pays et nombre de nos concitoyens, notamment les afrodescendants, en sont les victimes. En effet, ces stéréotypes engendrent de la discrimination et des actes de racisme graves. Il y a urgence. Pour ma part, je ne suis pas satisfaite par vos réponses. De plus, vous manquez de proactivité dans ce dossier.

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Ce n'est pas vrai.

**Mme Gladys Kazadi (cdH).**- Vous faites de grandes sorties dans la presse pour montrer votre intérêt, mais la vérité est tout autre : aujourd'hui, il n'y a rien de concret. Nous attendons. J'entends que le rapport arrivera, du moins je l'espère, avant la fin de l'année. Il vous reste donc trois mois pour nous le présenter. J'espère que vous suivez de près les travaux de ce groupe de travail.

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- Vous êtes en train d'insulter le groupe de travail.

**Mme Gladys Kazadi (cdH).**- Aujourd'hui, vous ne nous avez apporté aucune réponse sur ce qui se fait au sein de ce groupe de travail. À mes yeux, c'est problématique.

[131]

**M. Petya Obolensky (PTB).**- Le volet décolonial de la déclaration de politique générale était un point positif de votre accord. Il fallait avancer dans sa concrétisation. Visiblement, ce n'est pas le cas.

J'entends que le groupe de travail peine à démarrer, au vu de la crise sanitaire, des vacances de chacun, des disponibilités, etc. Je pense qu'il s'agit plutôt d'un manque de volonté politique. Ce groupe s'est réuni 21 fois. Quels sont les résultats de ces réunions ? Ces initiatives sont demandées depuis des années par le mouvement associatif, citoyen et décolonial. Il ne s'agit pas d'inventer l'eau chaude : des propositions concrètes ont été

faites. En outre, ce groupe de travail n'a pas eu le temps d'envoyer le rapport intermédiaire, ce qui n'est pas très rassurant.

Concernant la Lever House, ne pourrait-on faire en sorte que la Région rachète pour un euro symbolique ce bâtiment qui appartient à la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de donner un signal important à la population ?

M. le secrétaire d'État, vous êtes bientôt à la moitié de votre mandat : il est plus que temps de concrétiser toutes ces belles paroles.

[133]

**Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI).**- Je vais être indulgente avec M. le secrétaire d'État à cause de l'actualité sanitaire. Toutefois, je pense qu'il est vraiment temps de prendre des résolutions rapides, d'autant plus que nous commençons à sortir de la crise. Vu ce qu'il s'est passé dernièrement, les associations s'attendent à une réponse. Il ne faudrait pas qu'elles croient que la Région est indifférente à cette problématique qui touche une grande partie de la population bruxelloise.

J'aborderai à nouveau la question d'ici un mois ou deux et j'espère qu'un signal fort sera donné pour apaiser la population.

[135]

*(Mme Véronique Jamouille, première vice-présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme Isabelle Emmerly (PS).**- Je suis moi-même impatiente de voir les choses bouger. Il s'agit d'une question essentielle pour notre Région.

Toutefois, dans la résolution figure quand même le souhait d'un travail de qualité basé sur le dialogue avec des chercheurs. Il faut donc leur laisser le temps propice à un travail qui ne soit ni bâclé, ni simplement cosmétique ou symbolique - même si les symboles sont très importants.

*(Mme Isabelle Emmerly, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

- *Les incidents sont clos.*

[143]

## **DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

**À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET  
INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE  
L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,**

**concernant "la mobilisation du concept de "conservation intégrée" dans la politique patrimoniale  
et d'aménagement du territoire".**

[145]

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- La notion de conservation intégrée désigne l'ensemble des mesures qui ont pour finalité d'assurer la pérennité du patrimoine architectural en le plaçant au cœur des objectifs d'aménagement du territoire, tout en veillant à ce qu'il soit affecté aux besoins actuels de la société.

Il s'agit donc de préserver les caractéristiques patrimoniales d'un bâtiment tout en veillant à ce qu'il s'intègre au mieux dans son environnement, en reconvertissant, si nécessaire, sa fonction initiale à d'autres usages d'ordre économique, social ou culturel.

Afin que ce patrimoine ne demeure pas figé et qu'il continue à présenter une utilité sociétale, des interventions de conservation et de restauration doivent permettre de conférer au bâti de nouvelles fonctions qui le fassent vivre à l'aune des nécessités actuelles, tout en conservant au mieux les significations historiques ou mémorielles qu'il recouvre.

Cette notion a été consacrée pour la première fois dans un traité international, en 1985, à l'occasion de l'adoption de la convention de Grenade pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe. L'objectif était de renforcer les politiques de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine architectural en Europe en prônant une coordination européenne des politiques de conservation. Cette convention faisait suite à la résolution du Conseil de l'Europe (76) 28, adoptée le 14 avril 1976, relative à l'adaptation des systèmes législatifs et réglementaires nationaux aux exigences de la conservation intégrée du patrimoine architectural.

Le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine donne vie à ce concept en son article 185. L'objectif du législateur wallon était d'appréhender le patrimoine comme s'intégrant pleinement aux autres politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire. En revanche, il n'y a pas de déclinaison directe de ce principe dans le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat).

Pourriez-vous dès lors nous préciser de quelle manière la législation bruxelloise relative au patrimoine met ce principe en œuvre, peut-être plus indirectement ?

Dans le cadre de l'évaluation du Cobat, une réflexion est-elle en cours en vue d'intégrer cette notion ?

[147]

Dans la même optique, d'autres évolutions législatives ou réglementaires sont-elles en réflexion ? De quelle manière la direction du patrimoine culturel d'urban.brussels se penche-t-elle sur les applications possibles de la notion de conservation intégrée ?

Plus concrètement, des mesures sont-elles à l'étude au sein de votre cabinet afin de veiller à la bonne intégration de certains biens patrimoniaux dans des projets d'aménagement ?

Dans les différents avis qu'elle prend sur des projets portant sur des biens classés, la Commission royale des monuments et des sites a-t-elle déjà eu l'occasion de souligner la manière dont ce concept était mobilisé ?

Pourriez-vous citer quelques projets en cours qui visent spécifiquement à appliquer ce concept dans notre Région ?

Quels suivis et évaluations relatifs à la bonne application de ce concept dans les politiques d'aménagement du territoire dans notre Région ont été réalisés récemment ?

Le Conseil de l'Europe, qui réalise un certain nombre de rapports relatifs au suivi des résolutions qu'il a adoptées, a-t-il récemment rendu des recommandations concernant l'application de la conservation intégrée à Bruxelles ?

Enfin, en application de la convention de Grenade, de quelle manière notre Région se coordonne-t-elle avec les autres États européens en matière de conservation du patrimoine ?

[151]

**Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).**- Cette question est effectivement très intéressante. Comme nous le savons tous, notre Région est en retard en matière de protection du patrimoine. Toute réflexion sur cette question me paraît donc bonne à prendre.

La Région de Bruxelles-Capitale dispose en effet de nombreux édifices patrimoniaux reconvertis qui ont changé d'affectation à des fins sociales ou culturelles, publiques ou privées, et permettent une ouverture au public. Certaines reconversions ont également des fins plus privées, comme des fonctions de bureau.

Le rapport de la Cour des comptes, que nous avons eu l'occasion d'examiner dernièrement, montre que l'administration qui gère et met en œuvre la politique patrimoniale régionale n'était jusqu'ici pas suffisamment soutenue dans ses ambitions et ce, tant sur le plan qualitatif que quantitatif - en particulier dans le domaine des outils de travail - qu'au niveau de la vision du patrimoine. Cette vision doit être large et intégrée, telle que voulue par le plan régional de développement durable qui énonce de nouvelles ambitions en la matière, notamment celle de prendre en considération plus largement le tissu urbain.

La reconversion du patrimoine ne doit pas s'envisager dans une perspective utilitariste de rentabilité économique ou de stérilisation, traduite communément par le terme "figée", mais dans une perspective intégrée qui permette le dialogue et l'insertion dans la ville contemporaine.

Il faut en finir avec les oppositions stériles. C'est le sens de la déclaration de politique régionale, qui prévoit de faire vivre le patrimoine dans la ville et d'intégrer la vie urbaine au patrimoine. Comme l'exprimait le ministre-président au parlement au mois d'octobre de l'année dernière, "le patrimoine immobilier doit vivre et nous émouvoir. C'est en l'ouvrant sur l'extérieur que nous pouvons être émus et inspirés. Les bâtiments préservés ne sont pas seulement un témoignage de notre histoire, ils doivent aussi devenir porteurs de notre avenir commun. La politique de protection et de restauration du patrimoine bruxellois ainsi que la création et la mise à jour régulière d'inventaires et d'atlas pour identifier et étudier le patrimoine immobilier, mobilier et immatériel se poursuivront donc".

J'entends la volonté de M. le secrétaire d'État d'aller dans le même sens et de changer d'approche dans la conception du patrimoine en Région de Bruxelles-Capitale. J'attends donc avec impatience ses réponses relatives à cette question.

[153]

**Mme Marie Nagy (DéFI).**- Je voudrais remercier notre collègue parce que c'est un sujet que nous abordons trop rarement. Or il est important, je pense, pour le secrétaire d'État et pour le gouvernement bruxellois. Comme l'a dit Mme Pauthier, c'est aussi un élément essentiel des déclarations du ministre-président et du plan régional de développement durable.

J'ai le sentiment, à lire le mémorandum de la Commission royale des monuments et des sites, qu'il s'agit de se moderniser et de se doter d'outils plus concrets pour une protection intégrée du patrimoine. C'est une



---

conception qui reconnaît la valeur, le caractère historique, la construction et la culture urbaine, ainsi que l'appropriation possible du patrimoine par les habitants.

Mais ce mémorandum reconnaît aussi la possibilité d'une meilleure compatibilité avec ce qui se fait aujourd'hui, nous donnant quelques éléments de réflexion, comme les périmètres de protection ou les vues. Dans deux sujets dont nous avons régulièrement parlé ici, la Villa Dewin et le plan d'aménagement directeur Loi, nous n'avons sans doute pas suffisamment tenu compte des questions d'ensemble et de périmètre de protection.

Cette notion du patrimoine vu comme faisant partie d'un ensemble et non plus comme un pauvre petit bâtiment protégé, isolé dans un coin sans que l'on se soucie de son environnement, est importante. Je voudrais savoir ce qu'en pense le secrétaire d'État.

[155]

Il s'agit d'un problème actuel, car nous nous dirigeons vers un renforcement des politiques de rénovation, d'isolation et de durabilité des bâtiments. Néanmoins, il faudrait veiller à ne pas intégrer la durabilité au détriment de ce qui fait l'âme de Bruxelles, à savoir cette variété de patrimoines que l'on voit, que l'on visite, que l'on rencontre sur chaque façade et dans chaque bâtiment, y compris des bâtiments remarquables, mais surtout autour des bâtiments qui composent l'ensemble de notre patrimoine et qui constituent l'histoire de notre ville.

[157]

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- La conservation intégrée du patrimoine, prévue par la convention de Grenade de 1985, et les différentes mesures qui en font partie figurent dans le Cobat, à partir de l'article 206 sur la protection du patrimoine. Il s'agit de l'ensemble des mesures prises pour la protection du patrimoine au sens large. Ce sujet est donc plus large que la question de la réaffectation du patrimoine.

Dans ce contexte, les principales mesures sont l'identification et la reconnaissance du patrimoine, réalisées par l'établissement de l'inventaire du patrimoine à l'inscription sur la liste de sauvegarde ou la protection des patrimoines les plus remarquables.

Quant à la mesure relative à la conservation et la restauration éventuelle du patrimoine protégé, il s'agit de demandes de permis pour la réalisation de travaux, différents pour les biens individuellement protégés par arrêté du gouvernement et ceux repris dans l'inventaire. La mention d'un bien à l'inventaire n'entraîne pas sa stricte conservation, mais attire l'attention sur le fait qu'il fait partie du patrimoine.

En cas de demande de permis d'urbanisme, les biens inscrits à l'inventaire sont, eux, soumis à la commission de concertation, dont fait partie urban.brussels. Dans pareille situation, l'avis de la Commission royale des monuments et des sites peut être demandé.

Cela démontre la préoccupation du législateur d'intégrer le patrimoine inscrit à l'inventaire dans l'aménagement global du territoire. Dans le cadre des commissions de concertation, urban.brussels défend des avis conjoints, un avis intégré prenant en considération les aspects patrimoniaux et urbanistiques ainsi que le bon aménagement général de l'environnement. Ce sont les objectifs d'urban.brussels.

[159]

Préalablement à la procédure de permis et à cet avis officiel, des réunions sont organisées pour les projets les plus importants. Il s'agit parfois d'une démolition complète - ce que nous essayons d'éviter - ou d'une réaffectation, généralement d'architecture industrielle ou de bureaux. Dans les deux cas, un rapport est rédigé par urban.brussels et la direction du patrimoine culturel pour préciser la valeur patrimoniale du bien, en empêcher la démolition et en identifier les éléments les plus importants. De cette manière, en cas de réaffectation qui nécessite une intervention en profondeur sur le patrimoine inscrit à l'inventaire ou protégé, les éléments remarquables sont clairement identifiés. Ce moment de concertation vise une approche intégrée : outre urban.brussels, les communes, Bruxelles Environnement et le maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale sont également représentés.

La valeur patrimoniale et les exigences de conservation sont aussi confrontées à d'autres conditions préalables et évaluées dans un contexte général. Ceci se reflète pleinement dans l'approche et la réglementation en matière de bâtiments à protéger. Tout d'abord, le Code bruxellois de l'aménagement du territoire prévoit que les demandes de permis relatives au patrimoine protégé soient traitées comme un permis unique, une formule qui garantit une approche intégrée. Dans le cas de la réaffectation de monuments, les changements et adaptations au cadre de vie actuel possibles sans porter atteinte à la valeur patrimoniale sont soigneusement examinés. Pour bien faire, on se base sur des études approfondies tant historiques que techniques, mais aussi de faisabilité, avec évaluation de l'impact environnemental, ou énergétiques, afin d'améliorer la performance des bâtiments.

La conservation intégrée est donc appliquée en Région bruxelloise. D'une part, elle a été transposée dans la législation ; d'autre part, elle fait partie de la méthode de travail quotidienne et de l'approche concrète des dossiers du patrimoine.

Enfin, pendant les Brussels Days, j'ai rencontré à Paris la directrice responsable du patrimoine pour l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Elle n'avait pas de remarque à faire sur la manière dont nous gérons le patrimoine mondial à Bruxelles.

[161]

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Comme l'a rappelé Mme Pauthier, à Bruxelles, nous accusons un retard dans la préservation du patrimoine. Mais je ne doute pas que cet objectif attire l'attention de tout un chacun.

L'évaluation en cours du Cobat abordera ces questions qui touchent à l'essentiel dans les politiques patrimoniales et de développement territorial.

Je resterai particulièrement attentif aux progrès que nous pourrions réaliser dans le cadre d'un environnement et d'usages changeants.

[163]

**Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).**- Vous nous parlez d'une approche intégrée entre acteurs, pour ce qui est de la restauration du monument et de l'insertion de nouvelles fonctions en tenant compte des éléments patrimoniaux. Cependant, la convention de Grenade est plus large. Elle concerne les monuments, mais aussi les ensembles architecturaux et les sites. Notre conception reste très largement axée sur les monuments isolés. Quand vous évoquez la préservation du patrimoine mondial sous l'égide de l'Unesco, cela reste une conception assez étroite.

Nous prenons néanmoins note de votre engagement à travailler sur ces notions. L'évaluation du Cobat sera le bon moment pour le faire.

[165]

**Mme Marie Nagy (DéFI).**- Je m'inscris tout à fait dans l'intervention de Mme Pauthier. Dans votre réponse, vous évoquez la protection intégrée du patrimoine. Les dimensions de paysage, de vues et d'ensemble patrimonial alentour, mettant en valeur les immeubles, sont encore à développer.

Nous avons eu l'occasion de revenir notamment sur la question des vues remarquables, à partir de certains bâtiments remarquables en Région bruxelloise. Cet élément doit être travaillé davantage au niveau de la conception de la protection mais aussi des outils planologiques et des règlements.

J'espère que l'évaluation du Cobat offrira l'occasion de mettre à niveau les outils dont dispose la Région bruxelloise pour envisager, au-delà du bâtiment, également l'ensemble, les zones de protection, les paysages et les vues.

- *L'incident est clos.*

[169]

#### **DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME ISABELLE PAUTHIER**

**À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,**

**concernant "l'attitude d'urban.brussels face aux demandes actuelles de permis dans le quartier de la rue de la Loi".**

[171]

**Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).**- La Commission européenne a fait part de son ambition de réduire la superficie de bureaux qu'elle occupe à Bruxelles. M. Coomans de Brachène en a parlé tout à l'heure.

Cette annonce quant à la stratégie immobilière de l'Union européenne est une conséquence de la crise sanitaire et de la généralisation du télétravail. Les immeubles que la Commission entend abandonner seraient principalement situés dans les quartiers excentrés, à Evere et Auderghem. Il s'agit essentiellement de biens en location, souvent désuets ou dont le bail arrive à terme.

Il est donc acté que la superficie totale de bureaux occupés par la Commission européenne diminuera, à terme, de 25 à 30 %. Son but est de recentrer un certain nombre de ses services.

Cette annonce aura un impact direct sur le projet de plan d'aménagement directeur (PAD) Loi. À cet égard, le gouvernement a annoncé se donner six mois pour réviser les principes du PAD Loi, avec pour objectif d'en finir avec ce quartier déshumanisé. Nous attendons donc une nouvelle note stratégique qui ajustera la réponse de perspective.brussels à la nouvelle situation et à la forme réglementaire apte à traduire la nouvelle vision régionale.

---

M. le secrétaire d'État, si le projet de PAD Loi semble compromis, les institutions européennes ne vont pas nous attendre pour lancer leurs travaux et nous risquons de nous retrouver dans une situation de saucissonnage, dans laquelle la Région instruira les permis d'urbanisme au cas par cas, en se détournant de l'outil du PAD.

Toutefois, il ne va pas être possible de continuer au coup par coup, hors des clous, en dehors de tout consensus. Certains tentent de faire passer leur anticipation téméraire du PAD comme des coups partis. Or la notion de bon aménagement des lieux ne saurait servir de base suffisamment solide à des demandes de dérogations massives. Je visais évidemment le projet Realex, dont urban.brussels a entre-temps courageusement refusé le permis d'urbanisme, comme nous avons pu le lire dans la presse.

Que va devenir la demande de permis pour le projet Realex envisagé rue de la Loi ?

[173]

Quelles sont les demandes de dérogations présentées dans le cadre de ce projet ?

Comment réagissez-vous aux déclarations du promoteur qui revendique dans le journal L'Écho un accord du gouvernement ?

Comment les services d'urban.brussels et du maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale ont-ils encadré ce projet ?

Le délai de six mois, qui expire le 25 novembre prochain, correspond-il à celui qui est donné par la Commission européenne dans son appel d'offres ?

La Commission européenne vous a-t-elle confirmé sa décision de renoncer au projet pour son immeuble situé au numéro 130 de la rue de la Loi sous la forme issue du concours d'architecture 2018-2019 ?

Disposez-vous de l'échéancier et des besoins en superficie des services qui quitteront Evere et Auderghem et, de manière plus générale, de la stratégie de regroupement actualisée de la Commission européenne ?

Une nouvelle étude du patrimoine immobilier du quartier de la rue de la Loi est-elle prévue ? Quelle est la position d'urban.brussels quant à la demande de permis d'urbanisme de Bruxelles Mobilité pour la pérennisation des pistes cyclables de la rue Belliard ?

De quel outil d'analyse urban.brussels dispose-t-elle pour évaluer les demandes de démolition ? Combien de demandes de permis sont-elles en cours d'instruction dans le périmètre du plan d'aménagement directeur ?

Quelles sont les améliorations apportées au projet de réaménagement du rond-point Schuman ?

[175]

**Mme Marie Nagy (DéFI).**- La demande d'explications de M. Coomans de Brachène nous a donné l'occasion d'entendre certaines informations, mais celle de Mme Pauthier est également importante : finalement, le quartier de la rue de la Loi a connu une évolution avec, dès le départ, la volonté de mettre en œuvre le projet urbain Loi, puis le règlement régional d'urbanisme zoné et enfin le plan d'aménagement directeur. La vision actuelle de la Région quant à la durabilité et la non-démolition n'est pas claire. De

---

nombreuses propositions, comme la création d'espaces non constructibles, reposent sur des outils dont la Région ne dispose pas.

Il s'agit donc d'une interrogation générale. Le refus d'urban.brussels d'accorder le permis pour la tour Realex est tout à fait justifié : le promoteur demandait un permis sur la base de règles qui n'existent plus et totalement en contradiction avec le règlement régional d'urbanisme ainsi que le Code bruxellois de l'aménagement du territoire en vigueur. Il connaissait les risques et j'ai été très étonnée par sa réaction courroucée.

[177]

Quelle information est-elle transmise aux demandeurs de permis concernant l'état de la législation et les possibilités de développer des permis hors cadre ? Le promoteur a raison de déclarer ne pas avoir été prévenu dès le départ.

Quels sont vos contacts avec la Commission européenne ?

Comment envisagez-vous l'évolution urbanistique de ce quartier ?

Dans le cadre du traitement des dossiers, étant donné que seul le règlement régional d'urbanisme peut être déterminant dans l'octroi des permis, quelles indications avez-vous données à urban.brussels ?

Quelles sont les orientations prises par urban.brussels pour définir l'avenir urbanistique du quartier européen ?

[179]

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- Tout comme vous, je me suis demandé pourquoi ma question n'avait pas été jointe à cette demande d'explications qui permettra peut-être d'obtenir davantage de réponses aux interrogations. Mes remarques s'inscrivent dans la droite ligne de celles de Mmes Pauthier et Nagy. Cette dernière, pourtant membre de la majorité, n'est pas tendre. Sa position est plus difficile que la mienne.

Il y a quelques mois encore, un permis était accordé au projet The One, qui était, pour rappel, totalement en infraction. Il semble normal désormais de remettre en question le projet Leaselex ou Realex, selon les appellations. Cette différence de traitement pose réellement question, car les deux projets ont la même base juridique. Nous avons donc affaire à un double discours.

Pouvez-vous confirmer aujourd'hui, par rapport aux lignes directrices qui ont été fixées, que tout sera remis à zéro et nous dire ce que cela implique ? Nous avons eu vent d'une nouvelle méthode pour le quartier européen. Il est nécessaire aujourd'hui d'y voir clair.

Quelles sont les lignes directrices permettant de garantir la qualité de vie et le respect des riverains espéré à la suite de la perte de confiance dans le processus des plans d'aménagement directeurs ?

[181]

*(Mme Véronique Jamouille, première vice-présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme Isabelle Emmery (PS).**- L'enchevêtrement des procédures diverses de demande de permis, d'une part, et du travail de planification urbaine par la Région, d'autre part, est en effet une source de complications.

Mme Pauthier cite ici le cas du projet Realex, pour lequel j'ai introduit une demande de question parlementaire. Nous en reparlerons donc bientôt.

Le hasard du calendrier fait que le commissaire du gouvernement bruxellois à l'Europe a présenté aujourd'hui son rapport en commission des questions européennes. Beaucoup d'entre nous ont eu l'occasion d'y assister.

Ce rapport préconise une politique de siège forte et coordonnée. Il plaide pour une stratégie visant à adopter des positions claires et cohérentes à l'égard des institutions européennes sur notre territoire, mais aussi à défendre d'une seule et même voix le statut international de Bruxelles et les nombreux avantages offerts par l'accueil des institutions.

Nous avons parlé de l'importance de l'attrait touristique de la Région, y compris par rapport au milieu des affaires. Le fait d'avoir les institutions européennes sur notre territoire est un atout en la matière. Le rapport le dit de manière très correcte.

On y lit également que les institutions européennes représentent près de 50.000 emplois directs et près de 25 % de l'économie bruxelloise. Ces institutions sont donc cruciales pour l'économie de la capitale, et notamment le tourisme d'affaires.

Pourtant, on constate un discours de plus en plus hostile vis-à-vis des institutions européennes, qui omet les avantages tirés de leur présence dans la Région pour ne se focaliser que sur les inconvénients. Il ne faut pas tout confondre. On peut se montrer critique à l'encontre de certaines politiques de l'Union européenne, mais il ne faut pas tout rejeter. Il ne faut pas laisser croire à l'Europe qu'elle n'est plus la bienvenue à Bruxelles. Cela se traduit aussi en matière d'urbanisme et d'acceptation de sa présence dans le quartier spécifique qu'elle occupe.

[185]

Comment se déroule le dialogue avec les institutions européennes sur les questions immobilières et, plus précisément, sur les demandes de permis d'urbanisme dans le contexte de l'élaboration du PAD Loi ? Un tel dialogue est essentiel pour connaître les attentes des uns et des autres et c'est aussi votre rôle de le maintenir en tant que secrétaire d'État responsable de ce dossier.

Que mettez-vous en œuvre pour améliorer les contacts entre la Région bruxelloise et l'Union européenne dans le champ plus large de vos compétences ?

[187]

**M. Pascal Smet, secrétaire d'État.**- De manière générale, les relations avec la Commission européenne - et plus particulièrement avec le commissaire Johannes Hahn - en matière de politique immobilière sont très bonnes. De même, sur le plan administratif, le ministre-président et moi-même sommes assez souvent en contact avec la Commission européenne. Les relations se sont sensiblement améliorées ces dernières années, et la situation n'est donc plus du tout la même qu'il y a huit ans. Aujourd'hui, tout peut se dire, et nous nous concertons régulièrement, même si chacun a son propre rôle.

S'agissant de la première question de Mme Pauthier sur le projet Realex, j'ai également lu les déclarations de M. Sonnevile dans le journal, et j'en suis extrêmement étonné. Il sait depuis longtemps que le centre de congrès et la tour posent problème. J'ai expliqué au parlement pourquoi les deux permis avaient été délivrés à l'époque mais, en même temps, j'ai laissé entendre que le deuxième permis présentait une certaine fragilité.

---

Entre-temps, le contexte dans le quartier européen a profondément changé. Il en va de même du contexte urbanistique. Il a en effet été décidé de mettre le plan d'aménagement directeur Loi en suspens. Nous savons également que la Commission européenne a revu sa politique immobilière et a notamment décidé de ne pas poursuivre le projet du bâtiment situé au numéro 130 de la rue de la Loi.

[189]

Par conséquent, les tours prévues à cet endroit, aux gabarits convenus, ne sont plus d'actualité. Nous estimons que l'aménagement de deux tours d'une telle hauteur, côte à côte dans le quartier européen, serait une erreur urbanistique. Une seule tour pourrait s'intégrer dans le quartier, mais deux tours seraient contraires au bon réaménagement des lieux.

Naturellement, le règlement régional d'urbanisme constitue la base de délivrance d'un permis. Cependant, à Bruxelles, personne n'ignore que nous avons une politique de délivrance des permis basée sur des dérogations, pour autant que cela s'inscrive dans un cadre global. Ici, le cadre global a changé. C'est pourquoi le fonctionnaire délégué a délivré, mi-juillet 2021, un permis sur la base de l'article 191 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire, c'est-à-dire que le centre de conférences est accepté, mais pas la tour prévue au-dessus.

Cette décision n'était pas une surprise pour Atenor, qui était bien au courant de la situation, et elle est logique, puisque la hauteur du centre de conférences est proche de celle des bâtiments voisins. D'un point de vue urbanistique, on peut admettre que la tour The One soit un peu plus haute. Chacun peut avoir une opinion sur la qualité architecturale de cette tour, mais elle est acceptable dans le cadre global. En revanche, l'aménagement de deux tours ne correspond plus au contexte qui a profondément changé en différents endroits.

À la mi-juillet, nous avons convenu qu'Atenor nous proposerait l'esquisse d'un nouveau projet début septembre, sachant que la Commission européenne a besoin du centre de congrès pour 2025. Toutefois, à ce jour, nous n'avons rien reçu de la part d'Atenor et espérons qu'un projet nous sera rapidement soumis.

[191]

Il ne servirait à rien que je me prononce sur les dérogations relatives au projet, puisque l'article 191 a été invoqué et qu'on ne sait si Atenor acceptera de modifier la demande de permis. Son directeur général, M. Sonnevile, a dit qu'il envisageait d'en revenir à son premier projet, mais son permis d'urbanisme est fragile. S'il veut le faire, le permis initial sera annulé, et s'il a commencé la construction, il devra l'arrêter et tout reprendre à zéro. Il y a une grande différence entre ce projet et The One : The One est construit et loué, alors que l'autre projet n'existe pas encore et que le contexte a profondément changé.

Nous avons toujours été très clairs : il faut favoriser la réalisation de projets à Bruxelles, surtout s'ils ont de l'allure. Nous approuvons le centre de conférences de la Commission européenne, mais, dans le contexte actuel, et vu l'évolution radicale de la situation, une deuxième tour n'est pas envisageable.

À un plan d'aménagement directeur sont toujours associés des projets concrets. La politique immobilière de la Commission européenne vise davantage de synergies et de rationalisation - on ne peut pas être contre - et des directions générales regroupées dans des bâtiments plus grands. C'est logique. Ces éléments combinés avec l'augmentation du télétravail font que la Commission a besoin de surfaces moins importantes.

---

Ce n'est pas grave que la Commission quitte Auderghem et Evere parce que les bureaux en question n'étaient pas bien situés pour elle. Il est souhaitable de transformer ces bureaux en logements ou de leur donner une autre affectation. Ce n'est pas un drame, bien au contraire.

[193]

La tendance au regroupement des fonctions dans le quartier européen, initiée aussi dans le quartier Nord, est une bonne chose. Avant que nous nous prononcions sur un permis, il incombe à la Commission européenne de décider dans quel bâtiment elle souhaite installer une fonction particulière.

Deux demandes concernant de grands projets dans le quartier européen sont à l'instruction chez urban.brussels et nous avons également connaissance de quelques autres projets.

Depuis que je suis entré en fonction, j'ai généralisé le principe des réunions de projet : le promoteur y présente son projet dès le départ aux communes concernées, à la Région, au maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale et tout le monde se prononce. Le point de départ d'un projet au sein d'un îlot construit est toujours de tenter de préserver le bâtiment existant et d'éviter sa démolition. Les promoteurs le savent bien.

Dans le cas qui nous occupe, initialement, l'idée des promoteurs était de démolir le bâtiment mais, finalement, il subira une rénovation, certes parfois lourde.

La réunion de projet permet l'échange avec toutes les instances, ainsi qu'une organisation structurelle et non individuelle comme par le passé. Les différentes parties prenantes connaissent ainsi les arguments de chaque intervenant.

Lorsque cela s'avère nécessaire, je me permets d'intervenir, pour que l'autorité publique parle d'une seule voix et que le promoteur connaisse la direction à suivre. Et je pense que ce n'est pas pour leur déplaire.

[195]

Je suis convaincu que les outils dont urban.brussels dispose aujourd'hui pour évaluer la nécessité potentielle d'une démolition doivent être renforcés. Il existe déjà un projet pilote entre le maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale et Bruxelles Environnement, auquel nous avons collaboré, pour évaluer les propositions des promoteurs.

Je souhaite lancer un marché externe d'experts pour améliorer l'évaluation objective des données techniques présentées par les porteurs de projets concernant la nécessité de la démolition. Ce travail est en cours.

La Ville de Bruxelles, le maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale et mon administration travaillent également à l'élaboration d'une recommandation afin d'uniformiser les opinions sur le quartier européen.

S'agissant des pistes cyclables et du rond-point Schuman, Bruxelles Mobilité avait introduit un projet pour refaire la rue Belliard avec quatre bandes pour les voitures. Lors des réunions de travail, mon cabinet a indiqué son désaccord. Nous estimons qu'un test à trois bandes doit être fait. Ce test ne nécessite ni l'obtention d'un nouveau permis, ni l'élaboration d'un nouveau plan. Bruxelles Mobilité ainsi que le cabinet de Mme Van den Brandt y sont favorables. Si un réaménagement à quatre bandes est opéré aujourd'hui, il sera en effet d'application pour dix à vingt ans.



[197]

Le modèle type à trois bandes de la rue de la Loi sera répliqué rue Belliard. Je suis conscient que cela compliquera la situation au niveau de la rue Belliard : elle accueille le trafic sortant et c'est aussi la voie empruntée par les chefs d'État lors des sommets de l'Union européenne. Toutefois, comme ils ne l'empruntent qu'un jour par mois, peut-être peuvent-ils trouver d'autres chemins pour s'y rendre.

Il me semble que c'est la position défendue par le projet d'urban.brussels. Quant au projet déposé par Bruxelles Mobilité, il était incomplet et manquait d'ambition.

En milieu urbain, trois bandes prennent déjà beaucoup de place et devraient suffire.

S'agissant du rond-point Schuman, une demande de permis modifiée imposée par l'autorité sur la base de l'article 191 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire a également été introduite. Vu la complexité du sous-sol, une véritable végétalisation n'est pas envisageable, mais nous avons demandé d'envisager d'augmenter la présence végétale. De même, nous avons demandé d'améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, d'inverser le sens de la circulation et d'intégrer des pistes cyclables bidirectionnelles sur l'avenue de la Joyeuse Entrée. L'avis des gens du quartier a un peu évolué à ce sujet. Nous attendons donc les plans de mobilité adaptés pour le rond-point Schuman et pourrions alors définitivement délivrer le permis.

À l'instar de toutes les institutions européennes, j'attends impatiemment ce réaménagement. Il a une valeur symbolique très importante à l'heure du pacte vert pour l'Europe : alors qu'il est question de réduire la présence des voitures en ville, la place devant la Commission européenne se présente comme une véritable catastrophe en la matière. Je me réjouis que la Commission européenne soit aujourd'hui favorable à ce projet, ce n'était pas le cas auparavant.

[199]

Je tiens à dire à M. Coomans de Brachène que je ne tiens pas de double discours. Il devrait le savoir, après tant d'années : je n'adapte pas mon discours à mon audience. J'ai toujours été très clair, pour ceux qui ont bien voulu l'entendre.

[201]

**Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).**- Il est positif que le dialogue ait repris avec les institutions européennes, dont le poids économique et culturel est important pour Bruxelles. Elles sont également confrontées à la crise, à un déficit de crédibilité politique et à la nécessité d'être enfin en cohérence avec l'environnement qu'elles préconisent. Il est donc pertinent de changer d'approche et d'en finir avec l'arrogance face aux Bruxellois. Mieux vaut tard que jamais !

Je salue donc cette nouvelle lucidité quant au changement de contexte. Je suis d'accord avec vous : vous n'êtes pas un homme de double langage. Mais il y a un an, on nous annonçait plutôt le retour à la normale (ce que les jeunes appellent "l'anormale"). En décideur responsable, vous vous adaptez donc !

Ensuite, le centre de conférences devra, nolens volens, faire l'objet d'une nouvelle procédure et d'une demande de permis, car il n'aura plus la même forme.

Je suis d'accord avec vous : quand M. Sonnevile propose de revenir au premier projet Realex de 2014, ce n'est absolument pas réaliste, c'est de l'intox. Celui-ci n'est conforme à aucune disposition légale en vigueur. Ce discours victimaire ne trompe pas grand monde.

Enfin, nous ne ferons pas l'économie d'un nouveau cadre légal. En effet, nous n'allons pas recoudre ce quartier avec le règlement régional d'urbanisme, puisque c'est son application, et celle de la législation existante, qui nous ont menés à cette situation d'îlots surdensifiés et de déficit d'espaces verts ou publics.

Je terminerai en citant les mots prononcés par M. Vervoort lors de la commission du 31 mai 2021 : "Ce sera l'occasion, pour les institutions européennes, d'être les premières à appliquer les règles qu'elles édictent et qu'elles ont parfois du mal à respecter."

[203]

**M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).**- En tant que seul membre de l'opposition à s'exprimer, je ne mâcherai pas mes mots. Je ne suis pas d'accord avec ce qui a été dit. Certains propos me heurtent même. Comme vous, Mme la présidente, j'ai eu l'occasion de poser une question sur Realex. J'en parle, car cela fait quinze ans que ce projet est porté par les promoteurs. On peut trouver ce projet contestable - je le critique moi-même à maints égards -, mais il faut bien avoir l'honnêteté de reconnaître que les pouvoirs publics ont pris des engagements.

J'entends certains prétendre, la bouche en cœur, qu'ils ne savaient pas ce qui était demandé, alors que tous les promoteurs immobiliers bruxellois connaissent ce projet de longue date. Que l'on ne vienne pas feindre l'ignorance : ce serait un mensonge éhonté.

Je rappelle qu'il y a quelques mois encore, on ne parlait pas de dix ou douze tours, mais de quatorze ! Ce projet était d'ailleurs soutenu par la majorité. À un moment donné, la vérité a aussi ses droits. Mme Nagy a évoqué les projets successifs, chaque fois plus gigantesques et moins respectueux des habitants. Ceux-ci ont, certes, été associés au processus, mais de façon tout à fait accessoire.

[205]

Je me dois de rappeler certains éléments. Dire que le projet Realex n'a rien à voir avec le projet The One est totalement faux. Les règles étaient exactement les mêmes. En revanche, le contexte a changé, et ce, à votre avantage. Le quartier sera peut-être moins catastrophique que ce à quoi nous nous attendions.

À l'époque, j'avais eu le plaisir de m'occuper d'un autre dossier problématique : le dossier BelView. Quand Henri Simons se chargeait de ce dossier, il était question de neuf étages. Quand la Région bruxelloise a octroyé le permis, on était passé à quinze étages. Et, quand le promoteur a fait faillite, des membres du cabinet socialiste ont décidé d'ajouter huit étages supplémentaires. Aujourd'hui, on en est à 24 étages ! La tour est finie. Elle a fait l'objet de recours, qui avaient toutes les raisons d'obtenir gain de cause.

Aujourd'hui, on change les règles, mais on vient nous dire, la bouche en cœur, que ce n'est pas vrai. J'espère que nous pourrions revenir au rapport plancher/sol net de huit qui avait été fixé, au respect de l'immeuble total, et que nous pourrions tenir compte de cette norme de moins de 30 % de bureaux qui permettra peut-être d'améliorer la qualité de vie au sein de ce quartier.

[207]

**Mme Marie Nagy (DéFI).**- Nous avançons, enfin, dans la bonne direction.

Je rappelle toutefois à M. Coomans de Brachène que la déclaration de politique générale indiquait que le gouvernement tiendrait compte des avis et réclamations exprimées durant l'enquête publique sur les plans d'aménagement directeurs (PAD). Le PAD Loi a reçu des réclamations et des avis assez critiques de la part des communes, des instances et des habitants.

Le contexte a en effet changé, mais cela ne veut pas dire, Mme Emmery, que l'Europe n'est pas la bienvenue : l'Europe représente une véritable opportunité pour Bruxelles. Cependant, cela ne signifie pas qu'elle ne soit pas tenue de respecter la philosophie et les règlements de la Région de Bruxelles-Capitale.

[209]

**Mme Isabelle Emmery (PS).**- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

[211]

**Mme Marie Nagy (DéFI).**- Je me réjouis, par exemple, que la Commission européenne ait abandonné ses projets autour de l'îlot 130.

M. le secrétaire d'État, il reste certes à fixer un cap, mais la philosophie que vous venez de nous présenter me semble totalement correcte.

M. Coomans de Brachène, je ne pense pas que les habitants défendent le projet Realex, au contraire.

- *L'incident est clos.*